

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2540

30 décembre 2009

SOMMAIRE

AMO Holding 15 S.A.	121918	Headbose S.A.	121920
AMO Holding 6 S.A.	121918	HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.	121912
ArcelorMittal Commercial Sections S.A.	121918	Immo Lorena S.A.	121914
Auto-Ecole FRIDEN	121916	Jeanmicha S.A.	121913
BECKER Architecture & Urbanisme S.à r.l.	121917	KPI Retail Property 34 S.à.r.l.	121919
Confection M. BASTIAN s.à r.l.	121917	LEV III Holdings S.à r.l.	121913
Dimensions 3 Soparfi S.A.	121919	Lombard Odier Darier Hentsch Horizon	121891
Electricité Nico May S.à r.l.	121917	Lombard Odier Darier Hentsch Invest ..	121901
Entreprise de Toiture Corvina S.à r.l. ...	121914	Lombard Odier Funds	121901
Faga S.A.	121919	Lombard Odier Funds II	121891
Faga S.A.	121919	Lux Animation SA	121916
Five Arrows Investments S.à r.l., SICAR	121874	Lux Studio S.A.	121916
Five Arrows Investments S.C.A. SICAR	121874	Parc Plaza	121918
Gasysco AG	121916	Phoenix III Mixed O	121914
Grand Orion Investments S.A.	121919	Phoenix III Mixed T	121917
Groupe Corvina S.à.r.l.	121915	Phoenix II Mixed I	121915
GSCP VI AA One Holding S.à r.l.	121915	Phoenix II Mixed M	121915
GSCP VI North Holdings S.à r.l.	121914	Rock Ridge RE 21	121920
GSCP VI Seal Holding S.à r.l.	121912	Rock Ridge RE 22	121920
GSCP VI Windmill Holding 2 S.à r.l. ...	121913	Soteman S.à r.l.	121912
GSMP V Onshore S.à r.l.	121917	SREI (Southern Europe) S.à r.l.	121920
GSMP V Onshore Senior S.à r.l.	121913	West Putnam RE 2	121920

**Five Arrows Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,
(anc. Five Arrows Investments S.à r.l., SICAR).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 132.228.

In the year two thousand and nine, on the twenty seventh day of November.

Before Maître Carlo Wersandt, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

For an extraordinary general meeting of the shareholders of Five Arrows Investments S.à .r.l., SICAR (the Meeting) a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry under the number B 132.228 (the Company):

(i) PO Participations S.A., with registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry under the number B 131.555 hereby represented by Mr Victor Decrion, director, residing in Paris, by virtue of a proxy given in Paris, on 24 November 2009; and

(ii) FIVE ARROWS CAPITAL A.G., with registered office at c/o Treuhand von Fia 1/e AG Baarerstrasse 95-6301 Zug, Switzerland and registered with the trade and companies registry of the Canton of Zug under the number CH-170.3.024.067-7, hereby represented by Mr Charles Tritton, accountant, residing in London, by virtue of a proxy given in Zurich, on 23 November, 2009.

(Collectively referred to as the Shareholders)

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

- (i) Conversion of the Company into a S.C.A.;
- (ii) Restatement of the Articles;
- (iii) Appointment of Five Arrows Managers S.à r.l. as General Partner;
- (iv) Conversion and allocation of the shares; and
- (v) Miscellaneous.

II. The Shareholders, representing the entire capital of the Company, have been duly convened and have perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to them previously.

III. The Company was incorporated as a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 7 September 2007. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg dated 28 August 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2378 of 30 September 2008.

IV. The Shareholders wish to convert the Company into a corporate limited partnership (société en commandite par actions) so as the Company will be an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque - SICAR) having the corporate form of a corporate limited partnership (société en commandite par actions - S.C.A.) governed by the law of 15 June 2004 relating to investment company in risk capital.

V. Therefore, the Shareholders resolve at the unanimity to proceed to a complete amendment and restatement of the articles of association of the Company.

The Shareholders of the Company have requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously resolve to change the legal status of the Company from an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque - SICAR) having the corporate form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée - S.à r.l.), into an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque - SICAR) having the corporate form of a corporate limited partnership (société en commandite par actions société en commandite par actions - S.C.A.), without discontinuity of its legal status.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, amortizations, appreciations, depreciations. The SICAR having the corporate form of an S.C.A. shall continue to keep the accounts held by the S.à r.l.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to adapt the articles of association to the new corporate form of the Company, and to set them as follows:

Art. 1. Definitions.

All terms not expressly defined herein shall have the meaning ascribed to them in the prospectus (within the meaning of the Luxembourg law of 15 June 2004 on the investment company in risk capital, as amended) (the 2004 Law) issued by the company hereby established (the SICAR Prospectus).

Art. 2. Form.

There exists among the general partner (associé commandité) (the General Partner) as subscriber of the management share (the Management Share), the limited shareholders and all those who may become holders of shares in the SICAR (the Limited Partner or Limited Partners and together with the General Partner, the Shareholders), a company in the corporate form of a société en commandite par actions (partnership limited by shares), qualifying as a société d'investissement en capital à risque (investment company in risk capital), governed by the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the 1915 Law), the 2004 Law and the present articles (the Articles).

Art. 3. Name.

The company's name is Five Arrows Investments S.C.A. SICAR (the SICAR).

Art. 4. Purpose.

The SICAR's purpose is to invest its assets in securities and other assets representing risk capital within the widest possible meaning as permitted under article 1 of the 2004 Law (an Investment) in order to provide its Shareholders with the benefit of the result of the management of its assets in consideration of the risk they incur in this respect.

The investment objectives and strategy for the SICAR are more fully described in the SICAR Prospectus.

The SICAR may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and in particular, without limitation, grant to any body corporate, association, partnership or other collective investment scheme or other entity or person wherever established, incorporated or resident, in which the SICAR proposes to make or holds, directly or indirectly, an Investment (a Portfolio Company), or any other company associated in any way with the Company, or with any of the said Portfolio Companies, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed; in particular, the Company may borrow money from third parties or from its Limited Partners, for itself or its Portfolio Companies for the funding, completion, refinancing of an Investment, or to cover any of its expenses.

In addition, the Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the 2004 Law.

The renunciation of the SICAR status could only be approved by a decision taken by the unanimity of the Shareholders.

Art. 5. Registered Office.

The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendment of these Articles.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur that are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with foreign countries, the registered office may be provisionally transferred to foreign country until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain a Luxembourg incorporated company. The decision as to the transfer of the registered office to another country will be made by the General Partner.

The Company may have offices, branches (whether or not a permanent establishment) and subsidiaries either in Luxembourg or abroad.

Art. 6. Duration.

The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company does not come to an end upon the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any of its Shareholders.

The Company may be terminated at any time by a decision of the general meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of these Articles, subject to the consent of the General Partner.

The General Partner may also, at its own initiative, dissolve the Company, subject to the approval of the General Meeting of the Shareholders in the conditions set forth for the amendment of these Articles.

In addition, the Company will be dissolved in any 1 (one) of the following events:

(a) if the registration of the Company on the list of approved sociétés d'investissement en capital à risque held by the CSSF is withdrawn on a final basis;

(b) if the amount of the Share capital of the Company remains below EUR 1,000,000 (one million euro) for a period of 120 (one hundred and twenty) days;

(c) should the agreement between the Custodian and the Company be terminated by either party and should no other custodian be proposed by the Company; and

(d) if the General Partner is dissolved or subject to insolvency proceedings or liquidation, if the General Partner ceases to be in business for any reason whatsoever. In this event, the Company will not be dissolved if the Limited Partners decide unanimously to continue the Company and transfer its management to a new general partner. Any new general partner must adhere to the rules that have been accepted by the current General Partner. The Custodian shall be kept informed.

Art. 7. Liability.

The General Partner is liable for all liabilities which cannot be satisfied out of the assets of the Company. The limited Partners shall be liable only to the extent of their capital contribution to the Company.

Art. 8. Share Capital.

The Share capital of the Company shall at all times be equal to its net assets.

The capital of the Company is represented by several classes of Shares: ordinary shares (the "Ordinary Shares") and carried interest shares (the "Carried Interest Shares" and together with the Ordinary Shares, the "Shares") as more fully described in the SICAR Prospectus.

The Shares are nominative and issued without denomination of a nominal value per Share; their par value, which shall be expressed in Euro as reference currency, is at any time equal to the total net asset value of the Company determined in accordance with Article 17 hereof divided by the total number of issued Shares of the relevant class (the "Par Value").

The board of managers shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an "Investment") to which each class of Shares relates.

Each class of Shares corresponds to a specific Investment or to all the investments and other assets held by the Company from time to time.

Each Share grants the right to one vote at every general meeting of Shareholders. The Company may at any time create new classes of Shares.

The General Partner may create additional classes of Shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the 1915 Law.

The minimum capital of the Company, which must be achieved within 12 (twelve) months as from the date on which the Company has been authorised as a SICAR under Luxembourg applicable laws, shall be EUR 1,000,000 (one million euro) as required by the 2004 Law.

Art. 9. Issuance of Shares.

The Company may issue at any time within existing or new classes of Shares and/or an unlimited number of fully paid-up Shares, without reserving to the existing Limited Partners a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. These Shares shall be issued at a value determined according to the Net Asset Value of the relevant class of Shares, and shall be paid by the Limited Partners at the date to be communicated by the General Partner to the investors which have filed a subscription request or any other document satisfactory to the General Partner.

New Shares will have to be subscribed on dates to be communicated in advance to the investors which have filed a subscription request or any other document satisfactory to the General Partner. All the subscribed Shares will have to be fully paid-up.

Such payment shall be made within the delay indicated in the relevant drawdown notice.

The General Partner may reject subscriptions in whole or in part at its sole discretion.

If capital is collected from investors, the Company reserves the right to reject any subscription application or to accept, at its discretion, any subscription application in part only.

The General Partner reserves the right at any time without notice to discontinue the issue or sale of Shares.

In all cases, each investor must be a well-informed investor in conformity with article 2 of the 2004 Law (a "Well-informed Investor").

No further Management Share shall be issued.

Unless otherwise provided for herein or in the SICAR Prospectus, no preferential subscription rights shall apply.

Art. 10. Limited Partners.

The Shares of the Company may only be subscribed for, or acquired by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2004 Law.

Art. 11. Form of Shares/Shareholders' Register.

Shares will only be issued in registered form.

The Administrative and Registrar and Transfer Agent holds a share account for each Limited Partner in which the Limited Partner's Shares are registered. A certificate of registration will be issued to each Limited Partner upon such Limited Partner's request. The proof ownership of Limited Partner's Shares is made by the registration of such Limited Partner within the Shareholders' register. Transfer of ownership will become effective only after its entry in the Shareholders' register of the Company.

The registration of the Limited Partner's name in the Shareholder's register evidences its right of ownership over such registered Shares.

The Limited Partner may, at any time, change its address as entered in the Shareholders' register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per Share.

Art. 12. Voting Right.

Each Share, unless otherwise provided in the Articles, grants the right to 1 (one) vote at every Shareholders' meeting and at, for each class of Shares, separate meetings of the holders of Shares of each of the classes, if any.

Fractional Shares may be issued up to 3 (three) places after the decimal and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent that their number is such that they represent a whole Share, in which case they confer a voting right.

Unless otherwise provided in these Articles, the consent of the General Partner is required in order for a Shareholder's resolution to be validly adopted.

Art. 13. Transfer of Shares.

Transfers of Shares are subject to certain restrictions as set forth in the 2004 Law, in the Law 1915 and in the Articles. In particular, the transfer of the Shares requires the approval of the General Partner. No such authorisation is required for a transfer of Shares amongst existing Shareholders or if all the Shares are held by one single Shareholder or to entities directly or indirectly controlled by PO, either by virtue of a capital or management link. Shares may in any case only be transferred to Well-informed Investors.

Any transfer of Shares is subject to the purchaser thereof fully and completely assuming in writing, prior to the transfer, all outstanding obligations of the seller vis-à-vis the Company, including without limitation the obligation to pay in any remaining balance of commitments to be drawn by the General Partner.

Art. 14. Transfer of the Management Share.

The Management Share held by the General Partner is not transferable to any person without the consent given at a general meeting of Shareholders in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles; provided, however, that the General Partner may, at its expense, without the consent of any Limited Partner, transfer its Management Share to one of its affiliates (an affiliate of a person being defined as any person directly or indirectly controlling, controlled by or under common control of such person) in accordance with applicable law with the prior consent of the CSSF.

In the event of a transfer of its Management Share as a General Partner of the Company its assignee or transferee shall be substituted in its place and admitted to the Company as a general partner of the Company pursuant to applicable law and with the prior consent of the CSSF. Immediately thereafter, such substituting general partner is hereby authorized to and shall continue the business of the Company.

Art. 15. Compulsory transfer of Shares or Repurchase of Shares.

The Company has the power under its Articles to repurchase Shares of its own Share Capital subject to due observance of the provisions of the 1915 Law, and of the SICAR Prospectus. The Shareholders do not have such option to request the redemption of their Shares.

The General Partner may at its discretion decide either (a) to repurchase all the Shares held by a Limited Partner or (b) to have such Shares transferred to an existing Limited Partner or (c) to a third party or (d) not to act at all in the following circumstances:

(i) if a Limited Partner does not make a payment, in whole or in part, of any amount called by the General Partner on the payment date designated by the General Partner in respect of such payment;

(ii) if the continued participation of a Limited Partner of the Company is likely to cause the Company to breach any material law, regulation, or interpretation or would result in the Company or any Limited Partner suffering material

taxation or other economic disadvantages which they would not have suffered had such person ceased to be a Limited Partner;

(iii) if a Limited Partner has materially breached any provision of the Articles;

(iv) if the Shares were acquired or are being held in violation of the 2004 Law, the 1915 Law, the SICAR Prospectus or these Articles, by in particular any person who is not or ceased to be a Well-informed Investor according to article 2 of the Law. In that scenario, the General Partner may not decide to refrain from acting and may decide either to (a) to repurchase all the Shares held by a Limited Partner or (b) to have such Shares transferred to an existing Limited Partner or (c) to a third party;

(v) such other circumstances as the General Partner determines acting in good faith where continued ownership would be materially prejudicial to the interests of the Company or its Shareholders;

(vi) insolvency proceedings are commenced against a Limited Partner's assets or the start of such proceedings is declined due to lack of insolvent assets;

(vii) a compulsory enforcement is initiated on a Limited Partner's Shares and will not be lifted within two months following the request to the Limited Partner concerned; and

(viii) in the case of death of a Limited Partner, where his/her heirs do not qualify as (a) Well-informed Investor(s). In that scenario, the General Partner may not decide to refrain from acting and may decide either to (a) to repurchase all the Shares held by a Limited Partner or (b) to have such Shares transferred to an existing Limited Partner or (c) to a third party.

The Company will announce in due time the redemption by way of mail addressed to the Limited Partner by the General Partner.

In the event of the repurchase of Shares under items (ii) to (viii), the purchase price shall equal the Net Asset Value as defined in Article 17-, to which illiquidity and discounts of no more than 30% (thirty percent) in aggregate may be applied.

In the event of the repurchase of Shares under item (i), the purchase price shall be equal to, at the option and sole discretion of the General Partner, either (i) 50% (fifty percent) of the Par Value of the Shares that was calculated at the time such Shares were subscribed and paid in by the Limited Partner, or (ii) 50% (fifty percent) of the Net Asset Value of the Shares (computed as set out in Article 17-) at the end of the calendar semester immediately preceding the day the Limited Partner did not make a payment, in whole or in part, of any amount called by the General Partner on the payment date designated by the General Partner (the "Amount Due"). Any costs or expenses borne by the Company in connection with the Limited Partner not paying in the Amount Due will be deducted from such repurchase price.

The Limited Partner whose participation is at stake may not participate in any Limited Partners vote and its commitment shall not be included as part of the total amount of the commitments of all the investors (the "Total Commitments") for any Limited Partners' vote purposes.

If the General Partner has decided to repurchase the Shares by the Company itself, such Shares may either be cancelled, or sold, at the discretion of the General Partner to an other Limited Partner or a third party or to keep the Shares, provided that these do not constitute more than 10% (ten percent) of the Company's Share capital, as self-held Shares, in which case the rights to dividends and to votes are suspended, and these Shares are not supplemented any more by loans.

Art. 16. Conversion of Shares.

The General Partner of the Company may at any time and upon its sole discretion, with the approval of the relevant Limited Partner, decide to convert Shares of a particular class held by such Limited Partner or into another particular class of Shares.

Art. 17. Calculation of the net asset value of Shares (the "Net Asset Value").

The net asset value of the Shares of the Company shall be calculated by the Administrative Agent in accordance with the instructions of and under the responsibility of the General Partner. The reference currency of the Company shall be Euro.

The Net Asset Value of the Shares of the Company shall be expressed in Euro as a per Share figure and shall be calculated in good faith in Luxembourg only once a year as of the 31 December, in line with the Company financial year end date, unless a more frequent calculation is requested by the investors in which case the Company shall have to inform the investors at least every six months of the net asset value of the Shares (the "Valuation Date").

The Company will compute the Net Asset Value per class of Shares. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular class of Shares on a given Valuation Date adjusted with the liabilities relating to that class of Shares on that Valuation Date represents the total Net Asset Value attributable to that class of Shares on that Valuation Date. The Net Asset Value per Share of that class of Shares on a Valuation Date equals the total Net Asset Value of that class of Shares on that Valuation Date divided by the total number of Shares of that class of Shares then outstanding on that Valuation Date.

The Net Asset Value of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The assets of the Company will be valued on the basis of the foreseeable sales price estimated in good faith. Such value will be determined as follows:

(1) private equity investments will be valued according to the following principles:

- The valuation is based on the guidelines of the European Venture Capital Association (EVCA) and is conducted with prudence and in good faith;

- In particular, investments in companies done within the 12 (twelve) months period prior to the Valuation Date will be valued at cost unless the General Partner considers that there has been a material deterioration in the financial position of a company in which the Company has invested;

- Where a significant and similar transaction has taken place and has established an arm's length price, this transaction may form the basis of valuation.

(2) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(3) any transferable security and any instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its foreseeable sale price estimated by the General Partner with good faith;

(4) any financial derivative for hedging currency risk and interest rate will be valued at fair market value as determined as of 31 December or the preceding business day if this day is not a business day in Luxembourg.

The General Partner, in its discretion, may permit some other methods of valuation to be used on a consistent basis if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

The value of assets and liabilities not expressed in Euro will be converted into Euro at rates last quoted by any major bank. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by the General Partner.

Art. 18. Temporary suspension of the calculation of the Net Assets Value.

The Company may suspend the calculation of the Net Asset Value of Shares in the case of:

- the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company would be impracticable;

- any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments attributable to the Company;

- any period when any of the principal stock exchanges or markets, on which any substantial portion of the investment of the Company are quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended.

Art. 19. Manager of the Company.

The Company will be managed by the General Partner in its capacity as general managing partner (associé gérant commandité) of the Company. The Limited Partners may not participate or interfere in the management of the Company.

The General Partner will manage the Company in accordance with the Investment Policy.

Art. 20. Powers.

Unless otherwise provided by 1915 Law or by these Articles, the General Partner shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition of the Company.

All powers not expressly reserved by the 1915 Law or these Articles to the general meeting of Shareholders shall be exercised by the General Partner.

Art. 21. Delegation of Powers.

The General Partner may from time to time and under its responsibility sub-delegate its power to perform specific tasks to one or more ad hoc agent(s). In particular, the General Partner may, from time to time, appoint one or more committees and delegate certain of its functions to such committees.

The General Partner will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s) and/or committees, the duration of their appointment and any other relevant conditions to his/her/its/their appointment.

Art. 22. Conflicts of Interest.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or one or more of the officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, firm or entity. The General Partner or any officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company, firm or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Potential conflicts of interest would include, for example, the General Partner (i) providing services to other customers, (ii) employees or managers of the General Partner becoming a director in, or (iii) holding or dealing in securities held by the Company.

Art. 23. Signature.

The Company shall be bound by the sole signature of the General Partner acting through (i) its managers (with full power of sub-delegation), or (ii) one or more of its other duly authorized signatories, or (iii) such person(s) to which such power has been delegated.

Art. 24. Indemnification.

The Company shall reimburse, indemnify and hold harmless against any and all debts, liabilities, actions, proceedings, claims and requests, any and all damages and penalties, as well as all costs and expenses relating thereto (including legal fees) incurred by any person (i) having acted as the general partner of the Company or on behalf of the General Partner or (ii) having acted as a director, officer or manager (dirigeant) of the General Partner, (iii) arising out of or in connection with any matter or other circumstance relating to or resulting from the exercise of the activity as general partner or from the provision of, or failure to provide, to or in respect of the Company or under or pursuant to any agreement relating to the Company or in respect of services or (iv) which otherwise arise in relation to the operation, business or activities of the Company; provided, however, that the indemnified person shall not be so indemnified with respect to any matter resulting from its gross negligence (faute lourde), wilful misconduct (dol) or fraud, in each case as determined on a final basis by the relevant Luxembourg court.

Art. 25. General Meetings of Shareholders.

The decisions of the Shareholders are taken by resolutions passed at meetings of the Shareholders held at a time and place specified in the notice of the meeting.

Notices of each general meeting of Shareholders will be sent to the Shareholders by post at least 8 (eight) days prior to the relevant general meeting of Shareholders at their addresses set out in the Share register of the Company. Such notices will include the agenda and specify the time and place of the meeting and the conditions of admission and will refer to the requirements of Luxembourg law with regard to the necessary quorum and majorities required for the meeting.

The general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Company.

General meetings of Shareholders are convened by the General Partner.

If all Shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the Limited Partners for them to take part in any meeting of Shareholders. Any Shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means another person who needs not be Shareholder.

Each Limited Partner may participate in general meetings of Shareholders.

All general meetings of Shareholders shall be chaired by the General Partner.

One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company or elsewhere as may be specified in the notice of meeting at 17:30 p.m. on 31 May. If this day is not a business day, the general meeting shall be held on the first following business day.

The requirements as to attendance, quorum and majorities at all general meetings will be those laid down in Section V of the 1915 Law, as amended, and in the Articles.

In particular, unless otherwise provided for in these Articles, Shareholders' resolutions are validly passed by Limited Partners' representing a majority of the voting rights at Shareholders' meetings validly convened and quorate in accordance with the 1915 Law. In any case, unless otherwise provided, the consent of the General Partner is required for any Shareholders' resolution to be validly adopted.

Any amendment of the SICAR Prospectus will require a resolution of the general meeting of the Shareholders in the conditions set forth for in the SICAR Prospectus.

Art. 26. Accounting Period.

The term of the Accounting Period shall be a period of 12 (twelve) months. It shall commence on 1 January and end on 31 December of each year.

Art. 27. Accounts.

Each year, the General Partner will draw up the annual accounts of the Company.

The annual accounts shall be approved by the annual general meeting of Shareholders upon proposal of the General Partner.

The accounts shall be expressed in Euro.

Art. 28. Supervision.

A Statutory Auditor shall be appointed for 6 (six) Accounting Periods by the General Partner.

The Statutory Auditor will perform the verifications and audits provided for by applicable laws and regulations. It will, in particular, certify the accuracy and regularity of the accounts and any information of an accounting nature contained in the management reports, and inform the Shareholders and the CSSF of any irregularities or inaccuracies noted in the performance of its mission.

Art. 29. Distributions.

Subject to permitted reinvestments, and the requirements of Luxembourg law, distributions shall be payable by the Company on its Shares further to the provisions ascribed within the SICAR Prospectus.

No distribution may be made if, after the declaration of such distribution, the Share capital of the Company would fall below EUR 1,000,000.- (one million euro).

Art. 30. Custodian.

The Company shall enter into a custodian agreement with a financial institution, which shall satisfy the requirements of the 2004 Law. The Custodian shall assume towards the Company and the Limited Partners the responsibilities set out in the 2004 Law (notably in articles 8 and 9 of the 2004 Law), the custodian agreement and any other law applicable.

After dismissal, and until it is replaced, which must happen within 2 (two) months, the Custodian must continue to carry out its function as long as is necessary to enable the entire assets of the Company to be transferred to the new custodian, and shall take all steps for the good preservation of the interests of the Shareholders.

Art. 31. Merger - Spin off.

Subject to the approval of the General Meeting of the Shareholders in the conditions set forth for the amendment of these Articles, the General Partner may either merge, in whole or in part, the Company with another fund that it manages, or split the Company into 2 (two) or more sociétés d'investissement en capital à risque that it manages, in accordance with the provisions prescribed by applicable law and regulations. Such merger or spin off transactions may only be carried out less than 1 (one) month after consulting the Limited Partners.

Art. 32. Dissolution.

The General Partner may, at its own initiative, dissolve the Company, subject to the approval of the General Meeting of the Shareholders in the conditions set forth for the amendment of these Articles.

In addition, the Company will be dissolved in any one of the following events:

(a) If the registration of the Company on the list of approved sociétés d'investissement en capital à risque held by the CSSF is withdrawn on a final basis;

(b) if the amount of the Share capital remains below EUR 1,000,000.- (one million euro) for a period of 120 (one hundred and twenty) days;

(c) should the agreement between the Custodian and the Company be terminated by either party and should no other custodian be proposed by the Company; and

(d) if the General Partner is dissolved or subject to insolvency proceedings or liquidation, if the General Partner ceases to be in business for any reason whatsoever. In this event, the Company will not be dissolved if the Limited Partners decide unanimously to continue the Company and transfer its management to a new general partner. Any new general partner must adhere to the rules that have been accepted by the current General Partner. The Custodian shall be kept informed.

Art. 33. Liquidation.

In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Shareholders and which may be the General Partner, and which are appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares of each class of the Company held by them.

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and by the 2004 law.

Art. 34. Amendments to these Articles.

These Articles may be amended by a general meeting of the Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the 1915 Law.

Art. 35. Applicable Law.

Reference is made to the provisions of the 1915 Law and the 2004 Law for which no specific provision is made in these Articles.

Third resolution

The Shareholders unanimously resolve to appoint Five Arrows Managers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée - S.à r.l.) with registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry under the number B 143.757, as General Partner.

Fourth resolution

The Shareholders unanimously resolve to convert 1% of the shares held by each Shareholder into Carried Interest Shares.

Consequently, the share holding of the Company is now as follows:

Shareholder	Class of Shares	Number of Shares
PO PARTICIPATIONS S.à r.l.	Carried Interest Shares	450,000
PO PARTICIPATIONS S.à r.l.	Ordinary Shares	44,550,000
FIVE ARROWS CAPITAL A.G.	Carried Interest Shares	450,000
FIVE ARROWS CAPITAL A.G.	Ordinary Shares	44,550,000
FIVE ARROWS MANAGERS S.à r.l.	Management Share	1
Total		<u>90,000,001</u>

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand five hundred euros (EUR 3,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the said proxyholders signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour de novembre

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Pour une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Five Arrows Investments S.à r.l., SICAR (l'Assemblée) une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 132.228 (la Société):

(i) PO Participations S.A., ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 131.555 ici représentée par Monsieur Victor Decrion, directeur, domicilié à Paris, en vertu d'une procuration donné à Paris, le 24 novembre 2009; et

(ii) FIVE ARROWS CAPITAL A.G., ayant son siège social à c/o Treuhand von Fia 1/e AG Baarerstrasse 95-6301 Zug, Suisse et inscrite au registre du commerce et des sociétés du Canton de Zug sous le numéro CH-170.3.024.067-7, ici représentée par Charles Tritton, comptable, domicilié à Londres, en vertu d'une procuration donnée à Zurich, le 23 novembre 2009.

(Collectivement les Actionnaires)

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et du notaire sous-signé, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(i) Conversion de la Société en S.C.A.;

(ii) Refonte des statuts;

(iii) Nomination de Five Arrows Managers S.à r.l. en tant qu'Associé Commandité;

(iv) Conversion et allocation des actions; et

(v) Divers.

II. Les Actionnaires représentant la totalité du capital de la Société, déclarent avoir été dûment convoqués et avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance.

III. La Société a été constituée en tant que société à responsabilité limitée luxembourgeoise devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 septembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg daté du 28 août 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2378 du 30 septembre 2008.

IV. Les Actionnaires souhaitent convertir la Société en une société en commandite par actions afin que la Société devienne une société d'investissement en capital à risque - SICAR ayant la forme sociale d'une société en commandite par actions - S.C.A. régie par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

V. Par conséquent, les Actionnaires décident à l'unanimité de procéder à une refonte complète des statuts de la Société. Les Actionnaires de la Société ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident unanimement de changer la forme sociale de la Société d'une société d'investissement en capital à risque - SICAR ayant la forme sociale d'une société à responsabilité limitée - S.à r.l., en une société d'investissement en capital à risque ayant la forme sociale d'une société en commandite par actions, sans discontinuité de son statut légal.

Le capital social et les réserves resteront intactes, tout comme chaque catégorie des actifs et passifs, amortissements, appréciations, dépréciations. La SICAR ayant la forme sociale d'une S.C.A. continuera à garder les comptes détenus par la S.à r.l.

Seconde résolution

Les Actionnaires décident unanimement d'adapter les statuts à la nouvelle forme sociale de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions.

Tous les termes qui ne sont pas expressément définis aux présentes ont le sens qui leur a été attribué dans le prospectus (au sens de la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée) (la "Loi de 2004") publié par la société constituée par les présentes (le "Prospectus de la SICAR").

Art. 2. Forme juridique.

Il a été constitué entre l'associé commandité (l'"Associé Commandité") en sa qualité de souscripteur de l'action de commandité (l'"Action de Commandité"), les associés commanditaires et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires d'actions dans la SICAR (l'"Associé Commanditaire" ou les "Associés Commanditaires", ensemble avec l'Associé Commandité, les "Actionnaires"), une société sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant adoptée le statut d'une société d'investissement en capital à risque, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), la Loi de 2004 et les présents statuts (les "Statuts de la SICAR").

Art. 3. Dénomination.

La Société prend la dénomination de Five Arrows Investments S.C.A. SICAR (la "SICAR").

Art. 4. Objet social.

L'objectif de la SICAR est d'investir ses actifs dans des titres et autres avoirs représentatifs de capital à risque, au sens le plus large possible permis par l'article 1 de la Loi de 2004 (un "Investissement"), dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils supportent.

Les objectifs et la stratégie d'investissement de la SICAR sont décrits plus en détail dans le Prospectus de la SICAR.

La SICAR peut également conclure, contribuer ou participer à toute transaction de nature financière, commerciale et autre, en particulier, sans toutefois s'y limiter, elle peut accorder à toute personne morale, association, société de personnes ou autre organisme de placement collectif ou toute autre entité ou personne, quel que soit son lieu d'établissement, de constitution ou de résidence, dans laquelle la SICAR envisage de faire ou détient, directement ou indirectement, un Investissement (une "Société en Portefeuille"), ou toute autre entreprise liée d'une manière ou d'une autre à la SICAR, ou à l'une des Sociétés en Portefeuille susmentionnées, dans laquelle la Société détient un intérêt financier direct ou indirect, toute assistance financière, des prêts, des avances ou des garanties; emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement des fonds empruntés; la Société peut notamment contracter des emprunts auprès de tiers ou de ses actionnaires, pour son propre compte ou celui de ses Sociétés en Portefeuille à des fins de financement, réalisation ou refinancement d'un Investissement ou encore pour couvrir ses frais.

Par ailleurs, la Société est en droit d'accomplir toutes les activités commerciales, techniques et financières, en lien direct ou indirect avec tous les domaines d'activité décrits ci-dessus, dans le but de contribuer à la réalisation de son objet social dans toute la mesure autorisée par la Loi de 2004.

La renonciation au statut de SICAR ne pourra être approuvée que par une décision prise à l'unanimité des actionnaires.

Art. 5. Siège social.

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans le district de la ville de Luxembourg par une résolution de l'Associé Commandité.

Le siège social de la Société peut être transféré dans tout autre lieu au sein du Grand-Duché de Luxembourg sur résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant dans les formes prescrites pour les modifications des présents Statuts.

Si des événements politiques, économiques ou sociaux à caractère exceptionnel se produisent ou sont sur le point de se produire, de nature à compromettre le fonctionnement normal du siège social ou les échanges avec les pays étrangers, le siège social peut être provisoirement transféré dans un pays étranger jusqu'à un retour complet à la normale. Une telle mesure provisoire est sans conséquence sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert, demeure une société de droit luxembourgeois. La décision de transférer le siège social dans un autre pays relève de la compétence de l'Associé Commandité.

La Société peut détenir des bureaux, des succursales (à titre d'établissements permanents ou non) et d'autres filiales au Luxembourg ou dans d'autres pays.

Art. 6. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'1 (un) de ses actionnaires n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires dans les formes requises pour la modification des présents Statuts, sous réserve de l'accord de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut également, de sa propre initiative, dissoudre la Société, sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale des Actionnaires selon les formes prescrites pour les modifications des présents Statuts.

Par ailleurs, la Société sera dissoute si l'1 (un) des événements suivants vient à se produire:

- a. en cas de retrait définitif de l'inscription de la Société sur la liste officielle des sociétés d'investissement en capital à risque agréées tenue par la CSSF;
- b. si le montant du capital social de la Société reste inférieur à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) pendant 120 (cent vingt) jours;
- c. si le contrat entre le Dépositaire et la Société a été résilié par l'une des parties et qu'aucun nouveau dépositaire n'a été proposé par la Société; et
- d. si l'Associé Commandité est dissout ou fait l'objet d'une procédure de faillite ou de liquidation, si l'Associé Commandité cesse d'exister pour quelque motif que ce soit. Dans ce cas, la Société n'est pas dissoute si les Associés Commanditaires décident à l'unanimité de la poursuite de la Société et du transfert de sa gestion au profit d'un nouvel associé commandité. Tout nouvel associé commandité est tenu de respecter les règles qui ont été acceptées par l'Associé Commandité actuel. Le Dépositaire doit être tenu informé.

Art. 7. Responsabilité.

L'Associé Commandité est responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être honorées avec les actifs de la Société. Les associés commanditaires ne sont responsables des dettes qu'à concurrence de leur participation au capital de la Société.

Art. 8. Capital social.

Le capital social de la Société est à tout moment égal à la valeur de ses actifs nets.

Le capital social de la Société est représenté par plusieurs catégories d'actions: les actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et les actions de participation (les "Actions de Participation" ensemble avec les Actions Ordinaires, les "Actions") telles que plus détaillées dans le Prospectus de la SICAR.

Les Actions sont nominatives et émises sans dénomination de valeur nominale par Action; leur valeur nominale, qui doit être exprimée en Euro comme devise de référence, est à tout moment égale à la valeur nette d'inventaire totale de la Société déterminée selon l'Article 17 ci-dessous, divisée par le nombre total d'Actions émises de la classe concernée (la "Valeur Nominale")

Le Conseil d'Administration doit identifier le portefeuille idoine d'actifs constituant un investissement (chacun un "Investissement") auquel chaque classe d'Actions est reliée.

Chaque classe d'Actions correspond à un Investissement spécifique ou à tous les investissements et autres actifs détenus par la Société de temps à autre.

Chaque Action donne le droit à un vote à toutes les Assemblées Générales des Actionnaires. La Société peut, à tout moment, créer de nouvelles classes d'Actions.

L'Associé Commandité peut créer des catégories supplémentaires d'Actions conformément aux dispositions prévues et sous réserve des conditions fixées par la Loi de 1915.

Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de 12 (douze) mois à compter de l'agrément de la SICAR conformément aux lois luxembourgeoises applicables, doit être de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) comme l'exige la Loi de 2004.

Art. 9. Emission d'actions.

La Société peut émettre à tout moment dans des classes existantes ou de nouvelles classes des Actions et / ou un nombre illimité d'Actions entièrement libérées, sans réserver à l'Associé Commanditaire un droit préférentiel de souscription pour les Actions à émettre. Ces Actions devront être émises à une valeur déterminée selon la Valeur Nette d'Inventaire de la classe d'Actions concernée, et devront être payées par l'Associé Commanditaire à la date qui sera communiquée par l'Associé Commandité aux investisseurs qui ont rempli une demande de souscription ou tout autre document satisfaisant à l'Associé Commandité.

Les nouvelles Actions devront être souscrites à des dates communiquées à l'avance aux investisseurs qui ont rempli une demande de souscription ou tout autre document satisfaisant à l'Associé Commandité. Toutes les Actions souscrites devront être entièrement libérées.

Le paiement devra être effectué endéans le délai indiqué dans la notification d'appel de fond y relative.

L'Associé Commandité peut refuser des souscriptions en entier ou en partie à sa seule discrétion.

Si le capital est perçu des investisseurs, la Société se réserve le droit de rejeter toute demande de souscription ou d'accepter, à sa seule discrétion, toute demande de souscription uniquement en partie.

L'Associé Commandité se réserve le droit, à tout moment, sans notification, de suspendre l'émission ou la vente des Actions.

Dans tous les cas, chaque investisseur doit être un investisseur averti au sens de l'article 2 de la loi de 2004 (un "Investisseur Averti").

Aucune nouvelle Action de Commandité ne pourra être émise.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents statuts ou dans le Prospectus de la SICAR, aucun droit de souscription préférentielle ne doit s'appliquer.

Art. 10. Associés Commanditaires.

Les actions de la Société ne peuvent être souscrites ou acquises que par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2004.

Art. 11. Forme des actions / Registre des actionnaires.

Les actions seront exclusivement émises sous forme nominative.

L'Agent Administratif, de Registre et de Transfert tient un compte pour chaque Associé Commanditaire dans lequel les actions détenues par les Associés Commanditaires sont inscrites. Un certificat d'inscription sera remis à chaque Associé Commanditaire sur demande. La preuve de propriété des actions des Associés Commanditaires se fera par l'inscription au registre des actionnaires. Tout Transfert de propriété ne devient effectif qu'après son inscription au registre des actionnaires de la Société.

L'inscription du nom d'un Associé Commanditaire dans le registre des actionnaires constitue la preuve de son droit de propriété sur ces actions nominatives.

L'Associé Commanditaire peut, à tout moment, faire modifier son adresse qui figure au registre des actionnaires, moyennant une notification écrite envoyée au siège social de la Société ou à toute autre adresse déterminée par la Société.

Les actions sont indivisibles vis-à-vis de la Société, qui n'autorise qu'un seul propriétaire par action.

Art. 12. Droit de vote.

Chaque action donne droit à 1 (une) voix lors de chaque assemblée générale des actionnaires, sous réserve de dispositions contraires dans les Statuts, et pour chaque classe d'actions, lors de chaque assemblée particulière réunissant les porteurs d'actions d'une classe donnée, le cas échéant.

Des fractions d'action pourront être émises jusqu'à hauteur de 3 (trois) décimales et conféreront des droits proportionnels à la fraction d'action qu'elle représente, cependant elles ne conféreront pas de droit de vote tant que leur nombre n'est pas suffisant pour constituer une action entière, auquel cas elles donnent droit à une voix.

Sauf dispositions contraires des présents Statuts, l'accord de l'Associé Commandité est obligatoire pour valider l'adoption d'une décision des actionnaires.

Art. 13. Transfert des Actions.

Les Transferts d'actions sont sujets à certaines restrictions comme prévu dans la Loi de 2004, dans la Loi de 1915 et dans les Statuts. En particulier, le transfert d'Actions requiert l'accord de l'Associé Commandité. Un tel accord n'est pas exigé pour un transfert d'Actions entre Actionnaires existants ou si les Actions sont détenues par un seul Actionnaire ou par des entités directement ou indirectement contrôlées par PO, que ce soit par le biais d'un lien de capitaux ou de gestion. Les Actions ne peuvent, dans tous les cas, être transmises qu'à des Investisseurs Avertis.

Tout transfert d'Actions est sujet à l'engagement écrit préalable de l'acheteur d'assumer entièrement et complètement toutes les obligations actuelles du vendeur vis-à-vis de la Société, y compris mais sans toutefois s'y limiter, l'obligation de payer tout solde restant d'engagements que l'Associé Commandité mentionnera.

Art. 14. Transfert de l'Action de Commandité.

L'Action de Commandité détenue par l'Associé Commandité ne peut être transférée sans l'autorisation de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant dans les conditions de quorum et de majorité requise pour la modification des Statuts; sous réserve, cependant, que l'Associé Commandité puisse, à ses frais, sans le consentement d'un quelconque Associé Commanditaire, transférer son Action de Commandité à l'un de ses affiliés (un affilié d'une personne étant définie comme n'importe quelle personne directement ou indirectement contrôlant, contrôlé par ou sous le contrôle commun d'une telle personne) selon la loi applicable et avec l'accord préalable de la CSSF.

Dans l'éventualité d'un transfert de l'Action de Commandité détenue par l'Associé Commandité de la Société, le cessionnaire ou bénéficiaire doit être lui être substitué et admis dans la Société en tant qu'associé commandité de la Société selon la loi en vigueur et avec l'accord préalable de la CSSF. Immédiatement après, un tel associé commandité de substitution est par la présente autorisée et doit continuer à mener les affaires de la Société.

Art. 15. Transfert obligatoire des Actions ou Rachat des Actions.

La Société est autorisée par les présents Statuts à racheter des actions représentatives de son propre Capital Social à la condition de respecter les dispositions de la loi de 1915 et du Prospectus de la SICAR. Les Actionnaires n'ont pas la possibilité de demander le rachat de leurs Actions.

L'Associé Commandité peut à sa seule discrétion décider soit de (a) racheter toutes les Actions détenues par un Associé Commanditaire ou (b) transférer de telles Actions à un Associé Commanditaire ou (c) une tierce partie ou (d) ne rien faire du tout dans les circonstances suivantes:

i) si un Associé Commanditaire n'effectue pas un paiement, partiel ou total, de tout montant demandé par l'Associé Commandité à la date de paiement fixé par l'Associé Commandité pour un tel paiement;

ii) si la continuation de la participation d'un Associé Commandité de la Société est de nature à entraîner pour la Société une quelconque violation d'une loi, d'un règlement, ou d'une interprétation ou entraînerait pour la Société ou un quelconque Associé Commanditaire une imposition ou d'autres désavantages économiques qu'ils n'auraient pas eu si cette personne avait cessée d'être un Associé Commanditaire;

iii) si un Associé Commanditaire a violé une clause des Statuts;

iv) si les Actions ont été acquises ou sont détenues en violation de la Loi de 2004, de la Loi de 1915, du Prospectus de la SICAR ou de ces Statuts, en particulier par toute personne qui n'est pas ou a cessé d'être un Investisseur Averti selon l'article 2 de la Loi. Dans cette éventualité, l'Associé Commandité ne peut pas choisir de s'abstenir d'agir et peut décider soit de (a) racheter toutes les Actions détenues par un Associé Commanditaire ou (b) de transférer de telles Actions à un Associé Commanditaire existant ou (c) à une tierce partie;

v) toutes autres circonstances qui seront déterminées par l'Associé Commandité agissant de bonne foi lorsque la continuation de la détention serait matériellement préjudiciable aux intérêts de la Société ou de ses Actionnaires;

vi) des procédures d'insolvabilité sont engagées à l'encontre des actifs de l'Associé Commanditaire ou l'engagement de telles procédures est abandonné dû au manque d'actifs liquides;

vii) une exécution forcée obligatoire est initiée sur les Actions de l'Associé Commanditaire et ne sera pas levée endéans les deux mois suivant la demande concernant l'Associé Commanditaire; et

viii) en cas de décès d'un Associé Commanditaire, dans l'éventualité où son/ses héritiers ne sont pas qualifiés en tant qu'Investisseur(s) Averti(s). Dans cette hypothèse, l'Associé Commandité ne peut pas décider de s'abstenir d'agir et peut décider soit de (a) racheter toutes les Actions détenues par un Associé Commanditaire ou (b) de transférer de telles Actions à un Associé Commanditaire existant ou (c) à une tierce partie.

La Société annoncera en temps utile le rachat par courrier adressé à l'Associé Commanditaire par l'Associé Commandité.

Dans l'hypothèse du rachat d'Actions selon les points (ii) à (vii), le prix de rachat devra être égal à la Valeur Nette d'Inventaire telle que définie à l'Article 17-, auquel une réduction pour illiquidité n'excédant pas 30 % (trente pour cent) au total pourra être appliquée.

Dans l'hypothèse du rachat d'Actions selon le point (i), le prix de rachat devra être égal à, au bon vouloir et à la seule discrétion de l'Associé Commandité, soit (i) 50 % (cinquante pour cent) de la Valeur Nominale des Actions qui fut calculé au moment où de telles Actions furent souscrites et payées par l'Associé Commanditaire, ou (ii) 50 % (cinquante pour cent) de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions (calculée selon l'Article 17-) à la fin du semestre calendaire immédiatement avant le jour où l'Associé Commanditaire ne fit pas de paiement, partiel ou total, d'un montant quelconque requis par l'Associé Commandité à la date de paiement déterminée par l'Associé Commandité (le "Montant Dû"). Tous frais ou dépenses supportés par la Société en relation avec le non paiement par l'Associé Commanditaire du Montant Dû sera déduit de son prix de rachat.

L'Associé Commanditaire dont la participation est mise en jeu, ne peut participer à aucun vote d'Associés Commanditaires et son engagement ne devra pas être compris en compte dans le montant total des engagements de tous les investisseurs ("Ensembles des Engagements") dans le cadre de tout vote des Associés Commanditaires.

Si l'Associé Commandité a décidé de faire racheter les Actions par la Société elle-même, de telles Actions peuvent soit être annulées, ou vendues à la discrétion de l'Associé Commandité à un autre Associé Commanditaire ou une tierce

partie soit être gardées, pour peu qu'elles ne constituent pas plus de 10 % (dix pour cent) du Capital Social de la Société, comme Actions auto-détenues, auquel cas les droits aux dividendes et aux votes sont suspendus, et ces Actions ne sont plus augmentées par des prêts.

Art. 16. Conversion d'Actions.

L'Associé Commandité de la Société peut, à tout moment et à sa seule discrétion, avec l'accord de l'Associé Commanditaire concerné, décider de convertir des Actions d'une classe particulière détenues par un tel Associé Commanditaire ou dans une autre classe particulière d'Actions.

Art. 17. Calcul de la valeur nette d'inventaire des Actions (la "Valeur Nette d'Inventaire").

La valeur nette d'inventaire des Actions de la Société doit être calculée par l'Agent Administratif selon les instructions et sous la responsabilité de l'Associé Commandité. La devise de référence de la Société est l'Euro.

La Valeur Nette d'Inventaire des Actions de la Société doit être exprimée en Euro en chiffres et doit être calculée de bonne foi au Luxembourg uniquement une fois par an le 31 décembre, calquée sur la fin de l'année fiscale de la Société, à moins qu'un calcul plus fréquent ne soit demandé par les investisseurs, auquel cas la Société doit informer les investisseurs au moins tous les six mois de la valeur nette d'inventaire des Actions (le "Jour de Calcul").

La Société calculera la Valeur Nette d'Inventaire par classe d'Actions. La valeur du portefeuille total et la distribution des droits attribués à une classe particulière d'Actions à un Jour de Calcul donné ajustée avec les dettes liées à cette classe d'Actions ce Jour de Calcul représente le Valeur Nette d'Inventaire total attribuable à cette classe d'Actions ce Jour de Calcul. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de cette classe d'Actions un Jour de Calcul est égale à la Valeur Nette d'Inventaire totale de cette classe d'Actions ce Jour de Calcul divisée par le nombre total d'Actions de cette classe d'Actions alors restantes au Jour de Calcul.

La Valeur Nette d'Inventaire de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et de ses dettes.

Les actifs de la Société seront évalués sur base du prix de vente prévisible estimé de bonne foi. Une telle valeur sera déterminée comme suit:

1) les investissements dans des capitaux à risque seront évalués selon les principes suivants:

- l'évaluation est basée sur les lignes directrices de the European Venture Capital Association (EVCA) et est dirigée avec prudence et de bonne foi;

- en particulier, les investissements dans des sociétés faites dans une période de 12 (douze) mois précédant le Jour de Calcul seront évalués à leur prix d'acquisition, à moins que l'Associé Commandité ne considère qu'il y a eu une détérioration matérielle d'un point de vue financier d'une société dans laquelle la Société a investi;

- lorsque qu'une transaction significative et similaire a eu lieu et a établi un prix at arm length, cette transaction peut s'avérer la base de l'évaluation.

2) la valeur de toutes espèces disponible ou en dépôt, bons et effets à vue et comptes de créances, dépenses prépayées, dividendes d'espèces et intérêt déclarés ou augmentés tel que décrit précédemment, et non encore reçus doivent être considérés être le montant total de ceux-ci, à moins qu'il soit improbable qu'ils ne soient perçus, auquel cas la valeur de ceux-ci doit être atteinte après avoir appliqué une remise que l'Associé Commandité jugera appropriée dans tel cas pour refléter la vraie valeur de ceux-ci;

3) tout titre transférable et tout instrument négocié ou listé sur une bourse de valeurs ou tout autre marché organisé sera évalué sur base du dernier prix connu, à moins que ce prix ne soit pas représentatif, auquel cas la valeur d'un tel actif sera déterminé sur la base du prix de vente prévisible estimé par l'Associé Commandité de bonne foi;

4) tout autre instrument financier pour couvrir les risques liés à la devise et aux taux d'intérêt sera évalué à la valeur juste du marché qui sera déterminé le 31 décembre ou le jour ouvrable précédent si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg.

L'Associé Commandité, à sa discrétion, peut autoriser d'autres méthodes d'évaluation à utiliser sur une base consistante s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif de la Société.

La valeur des actifs et dettes non exprimés en Euro sera convertie en Euro aux derniers taux estimés par une quelconque banque principale. Si de telles estimations ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé de bonne foi par l'Associé Commandité.

Art. 18. Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions en cas de:

- l'existence de tout type d'affaires qui constituent une urgence qui rendrait impossible la disposition ou évaluation d'actifs détenus par la Société;

- toute interruption dans les moyens de communication employés normalement pour déterminer le prix ou la valeur de tout investissement attribuable à la Société;

- pendant la période au cours de laquelle les bourses et marchés principaux, sur lesquels toute part substantielle de l'investissement de la Société est cotée ou négociée, est fermée autrement que pour congés ordinaires, ou pendant laquelle les transactions qui y sont faites sont limitées ou suspendues.

Art. 19. Gérant de la Société.

La Société est gérée par l'Associé Commandité en sa qualité d'associé gérant commandité de la Société. Les Associés Commanditaires ne peuvent ni prendre part à, ni intervenir dans la gestion de la Société.

L'Associé Commandité gèrera la Société conformément à la Politique d'Investissement.

Art. 20. Pouvoirs.

Sauf disposition contraire de la Loi de 1915 ou des présents Statuts, l'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tout acte d'administration et de disposition de la Société.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence de l'Associé Commandité.

Art. 21. Délégation de pouvoirs.

L'Associé Commandité peut, à l'occasion et sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc chargés de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité peut notamment, à l'occasion, nommer un ou plusieurs comités ou déléguer certaines de ses fonctions à de tels comités.

L'Associé Commandité détermine les pouvoirs, obligations et rémunération (le cas échéant) de son(es) mandataire(s) et/ou de ces comités, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions nécessaires à leur nomination.

Art. 22. Conflits d'intérêts.

Aucun contrat ni aucune autre transaction entre la Société et toute autre société, entreprise ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité ou l'un ou plusieurs des dirigeants de la Société y est(sont) intéressé(s) ou est(sont) administrateur(s), associé(s), dirigeant(s) ou salarié(s) de cette autre société, entreprise ou autre entité. L'Associé Commandité ou tout dirigeant de la Société qui exerce des fonctions d'administrateur, de dirigeant ou de salarié d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société contracte ou s'engage de toute autre manière dans une relation d'affaires ne peut, du fait de cette relation avec cette autre société, entreprise ou autre entité, être empêché de participer aux délibérations et au vote ou d'intervenir de quelque manière que ce soit dans le cadre d'un tel contrat ou de toute autre relation d'affaire.

Sont considérés comme d'éventuels conflits d'intérêts, entre autres, le fait pour l'Associé Commandité (i) de fournir des services à d'autres clients, (ii), salariés ou dirigeants de l'Associé Commandité deviennent administrateurs, ou (iii) de détenir ou de négocier des titres détenus par la Société.

Art. 23. Signature.

La Société est valablement engagée par la seule signature de l'Associé Commandité agissant par l'intermédiaire de (i) ses dirigeants (ayant reçu entière délégation de pouvoirs) ou (ii) une ou plusieurs autres personnes titulaires d'un pouvoir de signature en bonne et due forme ou (iii) toute(s) personne(s) à la (aux)/quelle(s) ce pouvoir a été délégué.

Art. 24. Indemnisation.

La Société devra rembourser, indemniser ou dédommager, sur toutes les dettes, passifs, actions, actes, créances et demandes, tous préjudices et pénalités, ainsi que frais y relatifs (y compris les honoraires juridiques) occasionnés par toute personne (i) ayant agi en tant qu'associé commandité de la Société ou pour le compte de l'associé commandité ou (ii) ayant agi en tant qu'administrateur, agent ou dirigeant de l'Associé Commandité, (iii) relatif à ou en relation avec toute affaire ou autres circonstances liées à ou résultant de l'exercice de l'activité de l'associé commandité ou d'une clause de, ou manquement à fournir, à ou en rapport avec la Société ou sous ou suite à un accord impliquant la Société ou en rapport avec des services ou (iv) qui d'une autre manière sont apparus en relation avec les opérations, affaires ou activités de la Société; cependant la personne indemnisée ne sera pas indemnisée dans tous les cas résultant de sa propre faute lourde, dol ou fraude, tels que déterminés de façon définitive par les juridictions luxembourgeoises compétentes.

Art. 25. Assemblées générales des Actionnaires.

Les décisions des actionnaires sont prises sur résolutions adoptées lors des assemblées des Actionnaires qui se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation à ladite assemblée.

Les convocations à chaque assemblée générale des Actionnaires seront envoyées aux Actionnaires par courrier au moins 8 (huit) jours avant la date de l'assemblée générale des Actionnaires en question à leur adresse mentionnée dans le registre des Actionnaire de la Société. De telles convocations préciseront l'ordre du jour et préciseront l'heure et la date de l'assemblée et les conditions d'admission, et renverront aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant le quorum et les majorités nécessaires requis pour l'assemblée.

L'assemblée générale des Actionnaires représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Ses résolutions engagent tous les Actionnaires de la Société.

Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées par l'Associé Commandité.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'estiment dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

L'Associé Commandité peut décider de toutes autres conditions que les Associés Commanditaires doivent remplir pour participer à toute assemblée d'Actionnaires. Tout Actionnaire peut participer à toute assemblée générale en dési-

gnant par écrit, par télécopie, par câble, par télégramme, par télex, par voie électronique ou par tout autre moyen de communication approprié une autre personne pour le représenter, laquelle ne doit pas nécessairement être un Actionnaire.

Chaque Associé Commanditaire peut participer aux assemblées générales d'Actionnaires.

Toutes les assemblées générales d'Actionnaires seront présidées par l'Associé Commandité.

Une assemblée générale est tenue tous les ans au siège social de la Société ou à tout autre endroit précisé dans la convocation à l'assemblée, le 31 mai, à 17h30. Si ce jour ne correspond pas à un Jour Ouvrable, l'assemblée générale sera reportée au premier Jour Ouvrable suivant.

Les exigences concernant la présence, le quorum et les majorités aux assemblées générales seront celles mentionnés à la Section V de la Loi de 1915, telle que modifiée, et celles de ces Statuts.

En particulier, sauf disposition contraire prévue des Statuts, les résolutions des Actionnaires seront valablement adoptées par les Associés Commanditaires représentant la majorité des droits de vote lors des assemblées des Actionnaires convoquées en bonne et due forme et remplissant les conditions de quorum fixées par la Loi de 1915. Dans tous les cas et sauf disposition contraire, pour qu'une résolution des Actionnaires soit valablement adoptée, l'accord de l'Associé Commandité est nécessaire.

Toute modification du Prospectus de la SICAR nécessite une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires dans les conditions décrites dans le Prospectus de la SICAR.

Art. 26. Exercice Comptable.

La durée de l'Exercice Comptable est de 12 (douze) mois. L'Exercice Comptable débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 27. Comptes.

Tous les ans, l'Associé Commandité établit les comptes annuels de la Société.

Ces comptes annuels sont approuvés par l'assemblée générale des Actionnaires sur proposition de l'Associé Commandité.

Tous les comptes sont libellés en Euro.

Art. 28. Surveillance.

Un Réviseur d'Entreprises sera nommé pour 6 (six) Exercices Comptables par l'Associé Commandité.

Le Réviseur d'Entreprises procédera aux contrôles et vérifications imposés par les lois et règlements en vigueur. En particulier, il certifiera de l'authenticité et de la régularité des comptes et de toute information comptables contenues dans le rapport de gestion et informera les Actionnaires ainsi que la CSSF de toute irrégularité ou imprécision qu'il relèvera dans l'exercice de ses fonctions.

Art. 29. Distributions.

Sous réserve des réinvestissements autorisés et des exigences du droit luxembourgeois, les distributions sont payables par la Société sur ses Actions conformément aux dispositions prévues dans le Prospectus de la SICAR.

Aucune distribution ne pourra être faite si, après déclaration d'une telle distribution, le capital social de la Société venait à être inférieur à EUR 1.000.000 (un million d'euro).

Art. 30. Dépositaire.

La Société devra conclure un contrat de dépositaire avec un établissement financier, lequel contrat devra être conforme aux dispositions de la Loi de 2004. Le Dépositaire est tenu d'assumer envers la Société et les Associés Commanditaires les responsabilités que lui impose la Loi de 2004 (notamment les articles 8 et 9 de la Loi de 2004), le contrat de dépositaire et toute autre disposition légale en vigueur.

Après sa révocation et jusqu'à son remplacement qui doit intervenir dans les 2 (deux) mois, le Dépositaire est tenu de continuer à assumer ses fonctions aussi longtemps que nécessaire afin de permettre le transfert de l'ensemble des actifs de la Société au nouveau dépositaire et de prendre toutes les mesures nécessaires à la préservation des intérêts des Actionnaires.

Art. 31. Fusion - Scission.

Sous réserve du Consentement de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les conditions décrites pour amender ces Statuts, l'Associé Commandité peut soit fusionner, en entier ou partiellement, la Société avec un autre fonds qu'il gère, ou scinder la Société en deux ou plus nombreuses sociétés d'investissent en capital à risque qu'il gère, selon les réserves décrites par les lois et règlements en vigueur. Des telles transactions de fusion ou scission ne peuvent être menées que ans le mois suivant la consultation des Associés Commanditaires.

Art. 32. Dissolution.

L'Associé Commandité peut, de sa propre initiative, dissoudre la Société, avec l'accord préalable lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires selon les conditions décrites pour modifier ces Statuts.

De plus, la Société sera dissoute en cas de survenance d'un des événements suivants:

(a) Si l'inscription de la Société sur la liste officielle des sociétés d'investissement en capital à risque approuvée tenue par la CSSF est retirée de manière définitive;

(b) Si le montant du capital social vient à être inférieur à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) et à y rester pendant une période de 120 (cent vingt) jours;

(c) S'il est mis fin au contrat entre le Dépositaire et la Société par l'une ou l'autre des parties sans qu'un autre dépositaire ne soit proposé par la Société; et

(d) Si l'Associé Commandité est dissous ou fait l'objet d'une procédure de faillite ou de mise en liquidation, si l'Associé Commandité cesse son activité pour quelque autre raison que ce soit. Dans ce cas, la Société ne sera pas dissoute si les Associés Commanditaires décident à l'unanimité de continuer la Société et de transférer sa gestion à un nouvel associé commandité. Tout nouvel associé commandité devra adhérer aux règles qui avaient été acceptées par l'Associé Commandité actuel. Le Dépositaire devra être tenu informé.

Art. 33. Liquidation.

En cas de liquidation de la Société, la Société devra être liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas obligation d'être Actionnaires et qui peuvent être l'Associé Commandité, et qui sont nommés lors d'une assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. A moins qu'il ne soit prévu autrement, les liquidateurs doivent avoir les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation et les actifs restants doivent être distribués entre les Actionnaires proportionnellement aux Actions de chaque classe de la Société qu'ils détiennent.

Toute question non régie par ces Statuts devra être régie par la Loi de 1915 et la Loi de 2004.

Art. 34. Modifications de ces Statuts.

Les présents Statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Art. 35. Droit applicable.

Pour toute question non régie par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi de 1915 et à la Loi de 2004.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité de nommer Five Arrows Managers S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et inscrite au register du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.757, Associé Commandité.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité de convertir 1% des Actions détenues par chaque Actionnaire en Carried Interest Shares.

Par conséquent l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Actionnaire	Catégorie d'Action	Nombre d'Actions
PO PARTICIPATIONS S.à r.l.	Carried Interest Shares	450.000
PO PARTICIPATIONS S.à r.l.	Ordinary Shares	44.550.000
FIVE ARROWS CAPITAL A.G.	Carried Interest Shares	450.000
FIVE ARROWS CAPITAL A.G.	Ordinary Shares	44.550.000
FIVE ARROWS MANAGERS S.à r.l.	Management Share	1
Total		<u>90,000,001</u>

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: V. Decrion, C. Tritton, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} décembre 2009. LAC/2009/51311. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Référence de publication: 2009157422/935.

(090197696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**LO Funds II, Lombard Odier Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. LODH Horizon, Lombard Odier Darier Hentsch Horizon).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.666.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of November,
before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE HORIZON (the "Company" or "LODH HORIZON"), a "Société d'Investissement à Capital Variable" with its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated in Luxembourg by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch on 16 March 2005. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 30 June 2008 with effect 1 July 2008 as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 August 2008.

The meeting was opened with Ms Céline Parmentier, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary to the meeting Ms Laetitia Boeuf, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Olga Zlobinska, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

A. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Change of name of the Company to "Lombard Odier Funds II"

1. Article 1 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") shall be amended to read as follows:

"There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a limited liability company ("Société Anonyme") qualifying as a "société d'investissement à capital variable" ("Sicav") under the name Lombard Odier Funds II, in short LO Funds II. Lombard Odier Funds II and LO Funds II may be used independently from each other."

Other changes to the Articles

2. Article 4 of the Articles, first paragraph, shall be amended to read as follows:

"The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the Board of Directors (the "Board") may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board."

3. Article 5 of the Articles shall be amended to add, at the end thereof, the following new paragraph:

"The Company may impose restrictions on the issuance of Shares of any Sub-Fund (also resulting from conversion requests) during a certain period, as determined by the Board."

4. Article 13 of the Articles shall be amended as follows

- Second paragraph, first sentence, will be amended to clarify that the Directors shall be elected by the shareholders at any general meeting.

- Fourth paragraph shall be amended to read as follows

"At a general meeting of the shareholders a motion in accordance with the preceding paragraph for the appointment of two or more persons as Directors of the Company by a single resolution shall not be made unless a resolution that it shall be so made has been first agreed to by the meeting without any vote being given against it."

5. Article 16 of the Articles shall be amended to add, at the end thereof, the following one new paragraph:

"The Company is authorised to employ techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments, provided that such techniques and instruments may be used for hedging or efficient portfolio management purposes or for investment purposes."

6. Article 21 of the Articles shall be amended as follows:

- In the second paragraph, it is stated that the Board may impose restrictions on the issuance of Shares resulting from conversion requests during a certain period.

- New sentences, to read as follows, will be added at the end of the third paragraph:

"Any request for redemption shall be irrevocable, except in the event of a suspension of the Net Asset Value of the Shares of the relevant Sub-Fund or a deferment of redemptions. In all other cases, the Board may approve the withdrawal

of a redemption request. Such prerogative may be delegated to the Investment Manager. For this purpose, conversions are considered as redemptions."

- The paragraph relating to delayed payment of redemption proceeds, if there are any specific circumstances which make it impossible to transfer the redemption proceeds to the country where the redemption was requested, will apply to all redemption requests and not only to redemptions in an Emerging Markets Sub-Fund.

- The orders of the remaining paragraphs shall be amended and some wording in duplicate deleted.

7. Article 22 of the Articles shall be amended to add three new paragraphs, to read as follows, describing situations where the Company may suspend the determination of the Net Asset Value and the issue, redemption and conversion of the Shares of the relevant class:

"(a) during any period when the dealing of the units/shares of an investment vehicle in which any substantial portion of assets of the relevant Sub-Fund is invested is restricted or suspended;"

"(c) during any period when a material part of a Sub-Fund's investments may not, using the standard valuation procedures, be promptly or accurately valued or is not valued at a fair market value;"

"(d) during any period when the net asset value of any subsidiary of the Company may not be determined accurately;"

8. In article 23 of the Articles, letter A, the paragraphs relating to the determination of the value of the assets shall be amended as follows:

- A new paragraph (2), to read as follows, shall be added:

"(2) liquid assets and money market instruments may be valued at their nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis;"

- The existing paragraph (4) will become paragraph (5) and its wording shall be amended to read:

"(5) units / shares in undertakings for collective investment shall be valued at their last available net asset value or, if such price is not representative of the fair market value of such units/shares, the price shall be determined prudently in good faith by and under the direction of the Directors."

- A new paragraph (6), to read as follows, shall be added:

"(6) all other assets shall be valued at fair market value, as determined in good faith under the direction of the Directors."

- A new paragraph, to read as follows, shall be added after paragraph (6) and shall apply to paragraphs (1) to (6):

"The Directors may, at their discretion, permit any other method of valuation to be used if they consider that such method of valuation better reflects value generally or in particular markets or market conditions."

9. Article 25 of the Articles shall be amended to delete all references to the accounting year starting on 1 January 2007 and ending on 30 September 2007.

10. Article 27 of the Articles shall be amended to read as follows:

"The Company shall enter into an investment management agreement with Lombard Odier Darier Hentsch (Jersey) Limited by virtue of which such company will act as Investment Manager to manage the portfolios of the Company. In the event of termination of said agreement in any manner whatsoever, the Company will change its name forthwith upon the request of the Investment Manager to a name omitting the words "LO" and/or "Lombard" and/or "Odier"."

11. Article 28 of the Articles shall be amended as follows:

- Paragraph (c) shall be amended to authorize the Board, if the latter deems it appropriate to rationalize the Sub-Funds offered to investors, (i) after giving notice to the shareholders concerned, to redeem all (but not some) of the Shares of a Sub-Fund on the Valuation Day provided for in the notice to shareholders or (ii) after giving one month's prior notice to the shareholders concerned (who may, during the aforementioned period, redeem their shares without any dealing or redemption charge), to merge that Sub-Fund with another Sub-Fund of the Company or with another Luxembourg UCITS submitted to Part I of the Law,;

- A new paragraph (f), to read as follows, shall be added:

"(f) If the Board determines that it is in the interests of the shareholders of the relevant Sub-Fund or that a change in the economic or political situation relating to the Sub-Fund concerned has occurred which would justify it, the reorganisation of one Sub-Fund, by means of a division into two or more Sub-Funds, may take place. This decision will be notified to shareholders as required. The notification will also contain information about the two or more new Sub-Funds. The notification will be made at least one month before the date on which the reorganisation becomes effective in order to enable the shareholders to request the redemption of their Shares, free of any dealing or redemption charge, before the operation involving the division into two or more Sub-Funds becomes effective."

12. The Articles shall also be amended as follows to harmonise the wording used in the Articles or to use the same wording as in the prospectus of the Company:

- "US \$" or "US Dollar" shall be replaced with "USD" in Articles 5, 8 and 25;

- "Fund(s)" shall be replaced with "Sub-Fund(s)" in Articles 5,16, 21, 22, 23, 26 and 28;

- "Valuation Date" shall be replaced with "Valuation Day" in Articles 21, 22 and 23;

- "Board of Directors" shall be replaced with "Board" in Articles 21 and 26;

- "in specie distribution" shall be replaced with "in kind distribution" in Article 21.

13. To decide that items 1 to 12 will come into force upon approval by the shareholders.

B. The meeting has been convened by notices containing the agenda of the meeting to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 30 October 2009.

C. The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list intialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies will be annexed to this deed, to be registered therewith.

D. As appeared from the said attendance list, out of 168,697,747.749 shares in issue, 96,782,524.663 shares are present or duly represented at the Extraordinary General Meeting.

E. Considering that the minimum quorum of fifty (50 percent of the shares present or represented required to validly deliberate on items of the agenda of the extraordinary general meeting has been reached, as detailed in the attendance list, the meeting is regularly constituted and may validly decide on all the items of the agenda.

F. The shareholders have adopted, by more than two third majority vote as regards the items on the agenda of the meeting, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend Article 1 of the Articles to read as follows:

"There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a limited liability company ("Société Anonyme") qualifying as a "société d'investissement à capital variable" ("Sicav") under the name Lombard Odier Funds II, in short LO Funds II (the "Company"). Lombard Odier Funds II and LO Funds II may be used independently from each other."

Second resolution

The Meeting resolves to amend Article 4 of the Articles to read as follows:

"The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the Board of Directors (the "Board") may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board."

Third resolution

The Meeting resolves to amend Article 5 of the Articles to add, at the end thereof, the following new paragraph:

"The Company may impose restrictions on the issuance of Shares of any Sub-Fund (also resulting from conversion requests) during a certain period, as determined by the Board."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend Article 13 of the Articles as follows:

- Second paragraph, first sentence shall be amended to read as follows:

"Subject as provided below, the Directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and have accepted such appointment or, if later, ending at the date of such election and acceptance, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders."

- Fourth paragraph shall be amended to read as follows:

"At a general meeting of the shareholders a motion in accordance with the preceding paragraph for the appointment of two or more persons as Directors of the Company by a single resolution shall not be made unless a resolution that it shall be so made has been first agreed to by the meeting without any vote being given against it."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend Article 16 of the Articles to add, at the end thereof, the following new paragraph:

"The Company is authorised to employ techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments, provided that such techniques and instruments may be used for hedging or efficient portfolio management purposes or for investment purposes."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend Article 21 of the Articles to read as follows:

"As is more specifically prescribed below, the Company has the power to redeem its own Shares at any time within the sole limitations set forth by the Law.

Any shareholder may request conversion of the whole or part of his Shares of the relevant category corresponding to a certain Sub-Fund into Shares of the same category of another Sub-Fund based on a conversion formula as determined from time to time by the Board and disclosed in the current prospectus of the Company, provided that the Board may impose restrictions on the issuance of Shares resulting from conversion requests during a certain period. The Board may

impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, and may decide that conversion from or into certain Sub-Funds is not authorized as it shall determine and disclose in the current prospectus. Shareholders may convert Shares of one category into Shares of another category of the relevant Sub-Fund or of another Sub-Fund, as long as all the conditions to subscribe in the new category are met.

Any shareholder may request the redemption of all or part of his Shares by the Company subject to such minimum redemption amounts that may be determined by the Board and disclosed in the current prospectus and provided that the Company shall not be bound to redeem on any Valuation Day (as hereafter defined) more than 10 per cent of the number of Shares relating to any class then in issue. Any request for redemption shall be irrevocable, except in the event of a suspension of the Net Asset Value of the Shares of the relevant Sub-Fund or a deferment of redemptions. In all other cases, the Board may approve the withdrawal of a redemption request. Such prerogative may be delegated to the Investment Manager. For this purpose, conversions are considered as redemptions.

In case the residual value of Shares held by an investor in the Company or in any one Sub-Fund or category of Shares as the Board may decide, falls below an amount, as the Board may from time to time determine and disclose in the prospectus, following a redemption or a conversion request, the Company may redeem or convert the remaining holding of the investor.

In case of redemption requests on any Valuation Day for more than 10 per cent of the number of Shares relating to any Sub-Fund, the Company shall not be bound to redeem on any Valuation Day or in any period of seven consecutive Valuation Days more than 10 per cent of the number of Shares of any Sub-Fund in issue on such Valuation Day or at the commencement of such period. Redemption may accordingly be deferred for not more than seven Valuation Days after the date of receipt of the redemption request (but always subject to the foregoing limits). In case of deferral of redemptions, the relevant Shares shall be redeemed at the Net Asset Value per Share on the Valuation Day on which the request is executed.

Excess redemptions will be deferred to the next Valuation Day when they shall be dealt with as a priority.

In case of redemption requests on any Valuation Day for more than 10 per cent of the number of Shares relating to any Sub-Fund, the Company may elect to sell assets of that Sub-Fund representing, as nearly as practicable, the same proportion of the Sub-Fund's assets as the Shares for which redemption applications have been received compared to the total of Shares then in issue. If the Company exercises this option, then the amount due to the shareholders who have applied to have their Shares redeemed, will be based on the Net Asset Value per Share calculated after such sale or disposal. Payment will be made forthwith upon the completion of the sales and the receipt by the Company of the proceeds of sale in a freely convertible currency. For this purpose, as well as for the deferral of redemptions, conversions are considered as redemptions.

At the shareholders' request, the Company may elect to make an in kind distribution, having due regard to all applicable laws and regulations and to all shareholders' interest.

The Redemption Price shall be paid normally within 5 business days after the relevant Valuation Day or on the date the Share certificates (if issued) have been received by the Company, if later, and shall be based on the Net Asset Value per Share determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof less notional dealing costs, if any, and less a redemption charge as may be decided by the Board from time to time.

Payment of redemption proceeds may be delayed if there are any specific statutory provisions such as foreign exchange restrictions, or any circumstances beyond the Company's control which make it impossible to transfer the redemption proceeds to the country where the redemption was requested.

If in exceptional circumstances the liquidity of the portfolio of assets maintained in respect of the class of Share being redeemed is not sufficient to enable the payment to be made within such a period, such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter, but without interest.

Any request for redemption must be filed or confirmed by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of Shares. The certificate or certificates for such Shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment must be received by the Company or its agent appointed for that purpose before the Redemption Price may be paid.

Shares redeemed by the Company shall be cancelled. "

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend Article 22 of the Articles to add new paragraphs (a), (c) and (d), to read as follows:

"(a) during any period when the dealing of the units/shares of an investment vehicle in which any substantial portion of assets of the relevant Sub-Fund is invested is restricted or suspended;"

"(c) during any period when a material part of a Sub-Fund's investments may not, using the standard valuation procedures, be promptly or accurately valued or is not valued at a fair market value;"

"(d) during any period when the net asset value of any subsidiary of the Company may not be determined accurately;"

The Meeting resolves to renumber the existing paragraphs accordingly.

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend in Article 23 of the Articles, letter A as follows:

- The sentence above paragraph (1) shall be amended as follows:

"The value of such assets shall be determined on the Valuation Day as follows:"

- A new paragraph (2), to read as follows, shall be added:

"(2) liquid assets and money market instruments may be valued at their nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis;"

- The existing paragraph (4) will become paragraph (5) and its wording shall be amended to read:

"(5) units / shares in undertakings for collective investment shall be valued at their last available net asset value or, if such price is not representative of the fair market value of such units/shares, the price shall be determined prudently in good faith by and under the direction of the Directors."

- A new paragraph (6), to read as follows, shall be added:

"(6) all other assets shall be valued at fair market value, as determined in good faith under the direction of the Directors."

- A new paragraph, to read as follows, shall be added after paragraph (6):

"The Directors may, at their discretion, permit any other method of valuation to be used if they consider that such method of valuation better reflects value generally or in particular markets or market conditions."

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend Article 25 of the Articles to delete all references to the accounting year starting on the 1 January 2007 and ending on 30 September 2007.

Tenth resolution

The Meeting resolves to amend Article 27 of the Articles to read as follows:

"The Company shall enter into an investment management agreement with Lombard Odier Darier Hentsch (Jersey) Limited by virtue of which such company will act as Investment Manager to manage the portfolios of the Company. In the event of termination of said agreement in any manner whatsoever, the Company will change its name forthwith upon the request of the Investment Manager to a name omitting the words "LO" and/or "Lombard" and/or "Odier"."

Eleventh resolution

The Meeting resolves to amend Article 28 of the Articles as follows:

- Paragraph (c) shall be amended to authorize the Board, if the latter deems it appropriate to rationalize the Sub-Funds offered to investors, (i) after giving notice to the shareholders concerned, to redeem all (but not some) of the Shares of a Sub-Fund on the Valuation Day provided for in the notice to shareholders or (ii) after giving one month's prior notice to the shareholders concerned (who may, during the aforementioned period, redeem their shares without any dealing or redemption charge), to merge that Sub-Fund with another Sub-Fund of the Company or with another Luxembourg UCITS submitted to Part I of the Law;

- A new paragraph (f), to read as follows, shall be added:

"(f) If the Board determines that it is in the interests of the shareholders of the relevant Sub-Fund or that a change in the economic or political situation relating to the Sub-Fund concerned has occurred which would justify it, the reorganisation of one Sub-Fund, by means of a division into two or more Sub-Funds, may take place. This decision will be notified to shareholders as required. The notification will also contain information about the two or more new Sub-Funds. The notification will be made at least one month before the date on which the reorganisation becomes effective in order to enable the shareholders to request the redemption of their Shares, free of any dealing or redemption charge, before the operation involving the division into two or more Sub-Funds becomes effective."

Twelfth resolution

The Meeting resolves to amend the Articles to harmonise the wording used in the Articles or to use the same wording as in the prospectus of the Company, as follows:

- "US \$" or "US Dollar" shall be replaced with "USD" in Articles 5, 8 and 25;

- "Fund(s)" shall be replaced with "Sub-Fund(s)" in Articles 5,16, 21, 22, 23, 26 and 28;

- "Valuation Date" shall be replaced with "Valuation Day" in Articles 21, 22 and 23;

- "Board of Directors" shall be replaced with "Board" in Articles 21 and 26;

- "in specie distribution" shall be replaced with "in kind distribution" in Article 21.

Thirteenth resolution

The meeting resolves that the above mentioned resolutions, first to twelfth, will come into force immediately.

Nothing else being on the Agenda, the present meeting was adjourned.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed on the above mentioned date.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente novembre,

par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Lombard Odier Darier Hentsch Horizon (la "Société" ou "LODH Horizon"), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch en date du 16 mars 2005. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2008 avec effet le 1^{er} juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 22 août 2008.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Céline Parmentier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire de l'assemblée Mademoiselle Laetitia Bœuf, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Olga Zlobinska, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée ayant donc été constitué, la Présidente a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

A. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Changement du nom de la Société en "Lombard Odier Funds II"

1. L'article 1^{er} des statuts de la Société (les "Statuts") sera modifié comme suit:

"Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions, une société sous la forme d'une société anonyme qualifiée comme société d'investissement à capital variable ("SICAV") sous la dénomination de Lombard Odier Funds II, en abrégé LO Funds II. La dénomination Lombard Odier Funds II ainsi que la dénomination LO Funds II peuvent être utilisées indépendamment l'une de l'autre."

Autres changements apportés aux Statuts

2. Le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts sera modifié comme suit:

"Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil d'administration (le "Conseil") peut décider de transférer le siège de la Société à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg dans toute la mesure autorisée par la loi. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger sur résolution du Conseil."

3. L'article 5 des Statuts sera modifié en ajoutant à la fin de ce dernier le nouveau paragraphe suivant:

"La Société peut imposer des restrictions à l'émission d'Actions de n'importe quel Compartiment (également à l'émission d'Actions résultant de demandes de conversion) durant une certaine période, restrictions déterminées par le Conseil."

4. L'article 13 des Statuts sera modifié comme suit:

- la première phrase du deuxième paragraphe sera modifiée afin de clarifier le fait que les Administrateurs peuvent être élus par les actionnaires lors de toute assemblée générale.

- le quatrième paragraphe sera modifié comme suit:

"Lors d'une Assemblée générale des actionnaires, une motion en accord avec le paragraphe précédent visant à la nomination de deux ou plusieurs personnes comme Administrateurs de la Société au moyen d'une résolution unique ne pourra pas être votée, à moins qu'une résolution prévoyant une telle motion n'ait été adoptée par l'Assemblée sans qu'aucun vote ne s'y oppose."

5. L'article 16 des Statuts sera modifié en ajoutant, à la fin de ce dernier, le nouveau paragraphe suivant:

"La Société peut recourir à des techniques et instruments relatifs à des valeurs mobilières et à des instruments du marché monétaire, à condition que ces techniques et instruments puissent être utilisés à des fins de couverture ou de gestion efficace du portefeuille ou à des fins d'investissement."

6. L'article 21 des Statuts sera modifié comme suit:

- Au deuxième paragraphe, il est indiqué que le Conseil peut imposer des restrictions à l'émission d'Actions résultant de demandes de conversion durant une certaine période;

- Les nouvelles phrases suivantes seront ajoutées à la fin du troisième paragraphe:

"Toute demande de rachat est irrévocable, hormis dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Compartiment ou d'ajournement des rachats. Dans tous les autres cas, le Conseil peut approuver le retrait de demandes de rachat. Cette prérogative peut être déléguée au Gérant. A cet effet, les conversions seront considérées comme des rachats."

- Le paragraphe relatif au paiement différé du produit des rachats en cas de circonstances spécifiques rendant impossible le transfert du produit dans le pays où le rachat a été demandé, s'appliquera à toutes les demandes de rachat et pas uniquement aux rachats d'un Compartiment investissant dans des marchés émergents.

- L'ordre des paragraphes restants sera modifié et les redondances supprimées.

7. L'article 22 des Statuts sera modifié en ajoutant les trois nouveaux paragraphes suivants, qui décrivent les situations dans lesquelles la Société peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des Actions de la classe concernée:

"(a) pendant toute période au cours de laquelle le négoce de parts ou d'actions d'un véhicule d'investissement dans lequel est investie une part substantielle des actifs du Compartiment concerné est restreint ou suspendu;"

"(c) pendant toute période au cours de laquelle une part conséquente d'un investissement du Compartiment ne peut pas, au moyen des procédures d'évaluation standard, être évaluée promptement et avec précision ou n'est pas valorisée à la juste valeur du marché;"

"(d) pendant toute période au cours de laquelle la Valeur Nette d'Inventaire de toute filiale de la Société ne peut pas être déterminée précisément;"

8. Dans l'article 23, lettre A, des Statuts, les paragraphes portant sur la détermination de la valeur des actifs seront modifiés comme suit:

- Un nouveau paragraphe (2) sera ajouté comme suit:

"(2) les actifs liquides et les instruments du marché monétaire peuvent être évalués à leur valeur nominale, augmentée de tous les intérêts courus ou selon la méthode du coût amorti;"

- L'actuel paragraphe (4) deviendra le paragraphe (5) et sera modifié comme suit:

"(5) les parts ou actions d'organismes de placement collectif sont évaluées à leur dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible ou, si ce prix n'est pas représentatif de la juste valeur de marché de ces parts ou actions, le prix sera déterminé avec prudence, en toute bonne foi et sous la direction des Administrateurs."

- Un nouveau paragraphe (6) sera ajouté comme suit:

"(6) tous les autres actifs sont évalués à la juste valeur de marché, en toute bonne foi et sous la direction des Administrateurs."

- Un nouveau paragraphe sera ajouté après le paragraphe (6) et s'appliquera aux paragraphes (1) à (6):

"Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, autoriser l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation s'ils considèrent que cette méthode reflète mieux la valeur de façon générale ou sur des marchés particuliers ou dans des conditions de marché particulières."

9. L'article 25 des Statuts sera modifié afin de supprimer toutes les références à l'exercice social qui a débuté le 1^{er} janvier 2007 et a pris fin le 30 septembre 2007.

10. L'article 27 des Statuts sera modifié comme suit:

"La Société conclura un contrat de gestion avec Lombard Odier Darier Hentsch (Jersey) Limited, aux termes duquel cette société assumera la fonction de Gérant des portefeuilles de la Société. Au cas où ce contrat prendrait fin de quelque manière que ce soit, la Société, à la demande du Gérant, changera sa dénomination en une autre dénomination ne comprenant plus les mots "LO" et/ou "Lombard" et/ou "Odier".

11. L'article 28 des Statuts sera modifié comme suit:

- Le paragraphe (c) sera modifié de manière à autoriser le Conseil, s'il considère cette mesure comme appropriée pour rationaliser les Compartiments proposés aux investisseurs, (i) à racheter la totalité (et non une partie) des Actions d'un Compartiment, après en avoir informé les actionnaires concernés par avis, le Jour d'évaluation indiqué dans l'avis ou (ii) après avoir donné un préavis d'un mois aux actionnaires concernés (durant lequel les actionnaires peuvent se faire rembourser leurs Actions sans commission de transaction ou de rachat), fusionner ce Compartiment avec un autre Compartiment de la Société ou un autre OPCVM luxembourgeois soumis à la Partie I de la Loi;

- Un nouveau paragraphe (f) sera ajouté comme suit:

"(f) Si le Conseil détermine que cette décision est dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment concerné ou qu'un changement de la situation économique ou politique relative au Compartiment concerné justifiant cette décision se produit, un Compartiment peut être réorganisé en étant divisé en deux ou plusieurs Compartiments. Une telle décision sera notifiée comme requis aux actionnaires. La notification contiendra également des informations concernant les deux ou plusieurs nouveaux Compartiments. La notification sera envoyée au moins un mois avant la date à laquelle la réorganisation entre en vigueur, afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans commission de transaction ou de rachat, avant que la division en deux ou plusieurs Compartiment ne soit effective."

12. Les Statuts seront également modifiés comme suit afin d'harmoniser la terminologie utilisée dans les articles ou d'utiliser la même terminologie que dans le Prospectus de la Société:

- "US\$" ou "Dollars US" seront remplacés par "USD" dans les articles 5, 8 et 25;
- "Fonds" sera remplacé par "Compartiment(s)" dans les articles 5, 6, 21, 22, 23, 26 et 28;
- "Date d'Évaluation" sera remplacé par "Jour d'évaluation" dans les articles 21, 22 et 23;
- "Conseil d'Administration" sera remplacé par "Conseil" dans les articles 21 et 26;
- "in specie distribution" dans l'Article 21 de la version originale anglaise des Statuts sera remplacé par "in kind distribution" (la traduction française "distribution en nature" reste inchangée).

13. Les points 1 à 12 n'entreront pas en vigueur avant leur approbation par les actionnaires.

B. L'assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour de l'assemblée, envoyé à chaque actionnaire enregistré dans le registre des actionnaires le 30 octobre 2009.

C. Les actionnaires présents et représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée. Ladite liste et les procurations seront annexées à cet acte, pour être enregistrées avec le présent acte.

D. Il appert de ladite liste de présence que sur les 168.697.747,749 actions en circulation, 96.782.524,663 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

E. En considérant que le quorum de présence minimum de cinquante (50) pour cent des actions présentes ou représentées requis pour délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée a été atteint, comme détaillé dans la liste de présence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

F. Les actionnaires ont adopté, par la majorité de plus de deux tiers des votes en ce qui concerne les points à l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société (les "Statuts") comme suit:

"Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions, une société sous la forme d'une société anonyme qualifiée comme société d'investissement à capital variable ("SICAV") sous la dénomination de Lombard Odier Funds II, en abrégé LO Funds II (la "Société"). La dénomination Lombard Odier Funds II ainsi que la dénomination LO Funds II peuvent être utilisées indépendamment l'une de l'autre."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts comme suit:

"Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil d'administration (le "Conseil") peut décider de transférer le siège de la Société à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg dans toute la mesure autorisée par la loi. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger sur résolution du Conseil."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts en ajoutant à la fin de ce dernier le nouveau paragraphe suivant:

"La Société peut imposer des restrictions à l'émission d'Actions de n'importe quel Compartiment (également à l'émission d'Actions résultant de demandes de conversion) durant une certaine période, restrictions déterminées par le Conseil."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 13 des Statuts comme suit:

- la première phrase du deuxième paragraphe sera modifiée comme suit:

" Sous réserve de ce qui est prévu ci-après, les Administrateurs seront élus par les actionnaires lors d'une assemblée générale pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle suivante et jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus et auront accepté leur mandat ou, si cela intervient plus tard, prenant fin à la date d'une telle nomination ou acceptation, étant entendu toutefois qu'un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires."

- le quatrième paragraphe sera modifié comme suit:

"Lors d'une Assemblée générale des actionnaires, une motion en accord avec le paragraphe précédent visant à la nomination de deux ou plusieurs personnes comme Administrateurs de la Société au moyen d'une résolution unique ne pourra pas être votée, à moins qu'une résolution prévoyant une telle motion n'ait été adoptée par l'Assemblée sans qu'aucun vote ne s'y oppose."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts en ajoutant, à la fin de ce dernier, le nouveau paragraphe suivant:

"La Société peut recourir à des techniques et instruments relatifs à des valeurs mobilières et à des instruments du marché monétaire, à condition que ces techniques et instruments puissent être utilisés à des fins de couverture ou de gestion efficace du portefeuille ou à des fins d'investissement."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 21 des Statuts comme suit:

"Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a à tout moment le pouvoir de racheter ses propres Actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses Actions d'une catégorie donnée correspondant à un certain Compartiment en Actions de la même catégorie d'un autre Compartiment conformément à une formule de conversion telle que fixée de temps à autre par le Conseil et figurant dans le prospectus en vigueur de la Société, étant entendu que le Conseil peut imposer des restrictions à l'émission d'Actions résultant de demandes de conversion durant une certaine période. Le Conseil peut imposer ses restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions et peut soumettre la conversion au paiement de frais raisonnables dont il déterminera le montant et s'opposer à la conversion à partir de ou dans certaines classes, ce qu'il mentionnera dans le prospectus en vigueur. Les actionnaires peuvent convertir les Actions d'une catégorie en Actions d'une autre catégorie du même Compartiment ou d'un autre Compartiment sous réserve que toutes les conditions pour souscrire à la nouvelle catégorie soient remplies.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses Actions par la Société, sous réserve des montants minimum de rachat déterminés par le Conseil et publiés dans le prospectus en vigueur et à condition que la Société ne soit pas tenue de racheter lors d'un quelconque Jour d'évaluation (tel que défini ci-après), pour plus de 10 pour cent du nombre d'Actions relatives à une classe quelconque émises à ce moment-là. Toute demande de rachat est irrévocable, hormis dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Compartiment ou d'ajournement des rachats. Dans tous les autres cas, le Conseil peut approuver le retrait de demandes de rachat. Cette prérogative peut être déléguée au Gérant. A cet effet, les conversions seront considérées comme des rachats.

Si la valeur résiduelle des Actions détenues par un investisseur dans la Société, ou dans l'un des Compartiments ou catégories d'Actions désignés par le Conseil, tombe au-dessous d'un certain montant, tel que déterminé de temps à autre par le Conseil et publié dans le prospectus, suite à une demande de rachat ou de conversion, la Société peut racheter ou convertir le solde des participations de l'investisseur en question.

En cas de demandes de rachats lors d'un Jour d'évaluation pour plus de 10 pour cent du nombre des Actions émises par un Compartiment, la Société ne sera pas obligée de racheter lors d'un Jour d'évaluation ou lors de toute période de sept Jours d'Évaluation consécutifs plus de 10 pour cent du nombre des Actions émises de tout Compartiment lors d'un tel Jour d'évaluation ou au début de cette période. Leur rachat peut ainsi être reporté pour 7 Jours d'évaluation au maximum à compter de la date de la réception de la demande de rachat (mais toujours endéans la limite prédécrite). Au cas où les rachats sont reportés, les Actions en question seront rachetées à un prix basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action à la date à laquelle le rachat est effectué.

Les rachats excédants seront déferés au prochain Jour d'évaluation auquel ils seront effectués prioritairement.

En cas de demandes de rachats lors d'un Jour d'évaluation pour plus de 10 pour cent du nombre d'Actions de tout Compartiment, la Société pourra décider de vendre les avoirs de ce Compartiment, dans la mesure du possible, dans la même proportion d'avoirs du Compartiment que les Actions pour lesquelles des demandes de rachat ont été reçues comparé au nombre total d'Actions émises. Au cas où la Société exerce cette option le montant dû aux actionnaires ayant demandé le rachat de leurs Actions sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action calculée après cette vente ou cet acte de disposition. Les paiements seront faits ensuite dès la conclusion des ventes et dès réception par la Société du produit des ventes dans une devise librement convertible. A cet effet, ainsi que pour l'ajournement des rachats, les conversions seront considérées comme des rachats.

La Société peut décider à la demande des actionnaires d'effectuer une distribution en nature conformément aux lois et règlements applicables et en considération de l'intérêt de tous les actionnaires.

Le Prix de Rachat sera payé normalement endéans les 5 jours ouvrables après le Jour d'évaluation en question, ou après la date à laquelle les certificats d'Actions (s'ils ont été émis) ont été reçus par la Société, si cette date est postérieure, et sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action telle que celle-ci sera déterminée selon les dispositions de l'article 23 des présentes, moins les frais éventuels de transactions et moins une commission de rachat s'il en existe une qui sera fixée par le Conseil de temps à autre.

Le paiement du produit des rachats peut être retardé s'il existe des dispositions obligatoires spécifiques telles que des restrictions de change ou toutes autres circonstances en dehors du contrôle de la Société qui rendent impossible le transfert des produits de rachat dans le pays dans lequel le rachat a été demandé.

Si en des cas exceptionnels la liquidité d'un portefeuille d'actifs détenu en rapport avec la classe d'Actions à racheter est insuffisante pour permettre le paiement endéans cette période, ce paiement sera fait aussi rapidement que raisonnablement possible par la suite, mais sans intérêts.

Toute demande de rachat doit être présentée ou confirmée par écrit par l'actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme agent pour le rachat des Actions. Le ou les certificats d'Actions en bonne et due forme accompagnés d'une preuve suffisante de leur transfert

ou cession doivent être reçus par la Société ou son agent désigné à cet effet avant que le Prix de Rachat ne puisse être payé.

Les Actions rachetées par la Société seront annulées."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 22 des Statuts en ajoutant les nouveaux paragraphes (a), (c) et (d) suivants:

"(a) pendant toute période au cours de laquelle le négoce de parts ou d'actions d'un véhicule d'investissement dans lequel est investie une part substantielle des actifs du Compartiment concerné est restreint ou suspendu;"

"(c) pendant toute période au cours de laquelle une part conséquente d'un investissement du Compartiment ne peut pas, au moyen des procédures d'évaluation standard, être évaluée promptement et avec précision ou n'est pas valorisée à la juste valeur du marché;"

"(d) pendant toute période au cours de laquelle la Valeur Nette d'Inventaire de toute filiale de la Société ne peut pas être déterminée précisément;"

L'Assemblée décide de renuméroter les paragraphes existants en conséquence.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier dans l'article 23, lettre A comme suit:

- La phrase au-dessus du paragraphe (1) sera modifiée comme suit:

"La valeur de ces avoirs sera déterminée le Jour d'évaluation de la façon suivante:"

- Un nouveau paragraphe (2) sera ajouté comme suit:

"(2) les actifs liquides et les instruments du marché monétaire peuvent être évalués à leur valeur nominale, augmentée de tous les intérêts courus ou selon la méthode du coût amorti;"

- L'actuel paragraphe (4) deviendra le paragraphe (5) et sera modifié comme suit:

"(5) les parts ou actions d'organismes de placement collectif sont évaluées à leur dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible ou, si ce prix n'est pas représentatif de la juste valeur de marché de ces parts ou actions, le prix sera déterminé avec prudence, en toute bonne foi et sous la direction des Administrateurs."

- Un nouveau paragraphe (6) sera ajouté comme suit:

"(6) tous les autres actifs sont évalués à la juste valeur de marché, en toute bonne foi et sous la direction des Administrateurs."

- Un nouveau paragraphe sera ajouté après le paragraphe (6):

"Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, autoriser l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation s'ils considèrent que cette méthode reflète mieux la valeur de façon générale ou sur des marchés particuliers ou dans des conditions de marché particulières."

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 25 des Statuts afin de supprimer toutes les références à l'exercice social qui a débuté le 1^{er} janvier 2007 et a pris fin le 30 septembre 2007.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 27 des Statuts comme suit:

"La Société conclura un contrat de gestion avec Lombard Odier Darier Hentsch (Jersey) Limited, aux termes duquel cette société assumera la fonction de Gérant des portefeuilles de la Société. Au cas où ce contrat prendrait fin de quelque manière que ce soit, la Société, à la demande du Gérant, changera sa dénomination en une autre dénomination ne comprenant plus les mots "LO" et/ou "Lombard" et/ou "Odier".

Onzième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 28 des Statuts comme suit:

- Le paragraphe (c) sera modifié de manière à autoriser le Conseil, s'il considère cette mesure comme appropriée pour rationaliser les Compartiments proposés aux investisseurs, (i) à racheter la totalité (et non une partie) des Actions d'un Compartiment, après en avoir informé les actionnaires concernés par avis, le Jour d'évaluation indiqué dans l'avis ou (ii) après avoir donné un préavis d'un mois aux actionnaires concernés (durant lequel les actionnaires peuvent se faire rembourser leurs Actions sans commission de transaction ou de rachat), fusionner ce Compartiment avec un autre Compartiment de la Société ou un autre OPCVM luxembourgeois soumis à la Partie I de la Loi;

- Un nouveau paragraphe (f) sera ajouté comme suit:

"(f) Si le Conseil détermine que cette décision est dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment concerné ou qu'un changement de la situation économique ou politique relative au Compartiment concerné justifiant cette décision se produit, un Compartiment peut être réorganisé en étant divisé en deux ou plusieurs Compartiments. Une telle décision sera notifiée comme requis aux actionnaires. La notification contiendra également des informations concernant les deux

ou plusieurs nouveaux Compartiments. La notification sera envoyée au moins un mois avant la date à laquelle la réorganisation entre en vigueur, afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans commission de transaction ou de rachat, avant que la division en deux ou plusieurs Compartiment ne soit effective."

Douzième résolution

L'Assemblée décide de modifier les Statuts comme suit afin d'harmoniser la terminologie utilisée dans les articles ou d'utiliser la même terminologie que dans le Prospectus de la Société:

- "US\$" ou "Dollars US" seront remplacés par "USD" dans les articles 5, 8 et 25;
- "Fonds" sera remplacé par "Compartiment(s)" dans les articles 5, 6, 21, 22, 23, 26 et 28;
- "Date d'Evaluation" sera remplacé par "Jour d'évaluation" dans les articles 21, 22 et 23;
- "Conseil d'Administration" sera remplacé par "Conseil" dans les articles 21 et 26;
- "in specie distribution" dans l'Article 21 de la version originale anglaise des Statuts sera remplacé par "in kind distribution" (la traduction française "distribution en nature" reste inchangée).

Treizième résolution

L'Assemblée décide que les modifications aux articles des Statuts telles que mentionnées ci-dessus (résolutions 1 à 12) entrent en vigueur immédiatement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Le document ayant été lu par les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leurs prénoms, noms, état civil et lieu de résidence, lesdites personnes signent avec nous, notaire, le présent acte à la date ci-dessus mentionnée.

Signé: C. PARMENTIER, L. BOEUF, O. ZLOBINSKA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51994. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Référence de publication: 2009157432/581.

(090196029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

**LO Funds, Lombard Odier Funds, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. LODH Invest, Lombard Odier Darier Hentsch Invest).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 25.301.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of November,
before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE INVEST (the "Company" or "LODH Invest"), a "Société d'Investissement à Capital Variable" with its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated in Luxembourg under the denomination Mediterranean Fund by a deed of notary Joseph Kerschen, then notary residing in Luxembourg-Eich, on 5 January 1987. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 30 June 2008 with effect 1 July 2008 as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 August 2008.

The meeting was opened with Ms Céline Parmentier, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary to the meeting Ms Laetitia Boeuf, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Olga Zlobinska, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

A. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Change of name of the Company to "Lombard Odier Funds"

1. Article 1 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") shall be amended to read as follows:

"There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a limited liability company ("Société Anonyme") qualifying as a "société d'investissement à capital variable" ("Sicav") under the name Lombard Odier Funds, in short LO Funds. Lombard Odier Funds and LO Funds may be used independently from each other."

Other changes to the Articles

2. Article 4 of the Articles, first paragraph, shall be amended to read as follows:

"The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the Board of Directors (the "Board") may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board."

3. Article 5 of the Articles shall be amended to add, at the end thereof, the following new paragraph:

"The Company may impose restrictions on the issuance of Shares of any Sub-Fund (also resulting from conversion requests) during a certain period, as determined by the Board."

4. Article 13 of the Articles shall be amended as follows:

- Second paragraph, first sentence, will be amended to clarify that the Directors shall be elected by the shareholders at any general meeting.

- Fourth paragraph shall be amended to read as follows:

"At a general meeting of the shareholders a motion in accordance with the preceding paragraph for the appointment of two or more persons as Directors of the Company by a single resolution shall not be made unless a resolution that it shall be so made has been first agreed to by the meeting without any vote being given against it."

5. Article 16 of the Articles shall be amended to add, at the end thereof, the following new paragraph:

"The Company is authorised to employ techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments, provided that such techniques and instruments may be used for hedging or efficient portfolio management purposes or for investment purposes."

6. Article 21 of the Articles shall be amended as follows:

- In the second paragraph, it is stated that the Board may impose restrictions on the issuance of Shares resulting from conversion requests during a certain period.

- New sentences, to read as follows, will be added at the end of the third paragraph:

"Any request for redemption shall be irrevocable, except in the event of a suspension of the Net Asset Value of the Shares of the relevant Sub-Fund or deferment of redemptions. In all other cases, the Board may approve the withdrawal of a redemption request. Such prerogative may be delegated to the Investment Manager. For this purpose, conversions are considered as redemptions."

- The paragraph relating to delayed payment of redemption proceeds, if there are any specific circumstances which make it impossible to transfer the redemption proceeds to the country where the redemption was requested, will apply to all redemption requests and not only to redemptions in an Emerging Markets Sub-Fund.

- The orders of the remaining paragraphs shall be amended and some wording in duplicate deleted.

7. Article 22 of the Articles shall be amended to add three new paragraphs, to read as follows, describing situations where the Company may suspend the determination of the Net Asset Value and the issue, redemption and conversion of the Shares of the relevant class:

"(a) during any period when the dealing of the units/shares of an investment vehicle in which any substantial portion of assets of the relevant Sub-Fund is invested is restricted or suspended;"

"(c) during any period when a material part of a Sub-Fund's investments may not, using the standard valuation procedures, be promptly or accurately valued or is not valued at a fair market value;"

"(d) during any period when the net asset value of any subsidiary of the Company may not be determined accurately;"

8. In article 23 of the Articles, letter A, the paragraphs relating to the determination of the value of the assets shall be amended as follows:

- A new paragraph (2), to read as follows, shall be added:

"(2) liquid assets and money market instruments may be valued at their nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis;"

- The existing paragraph (4) will become paragraph (5) and its wording shall be amended to read:

"(5) units / shares in undertakings for collective investment shall be valued at their last available net asset value or, if such price is not representative of the fair market value of such units/shares, the price shall be determined prudently in good faith by and under the direction of the Directors."

- A new paragraph (6), to read as follows, shall be added:

"(6) all other assets shall be valued at fair market value, as determined in good faith under the direction of the Directors."

- A new paragraph, to read as follows, shall be added after paragraph (6) and shall apply to paragraphs (1) to (6):

"The Directors may, at their discretion, permit any other method of valuation to be used if they consider that such method of valuation better reflects value generally or in particular markets or market conditions."

9. Article 25 of the Articles shall be amended to delete all references to the accounting year starting on 1 January 2007 and ending on 30 September 2007.

10. Article 27 of the Articles shall be amended to read as follows:

"The Company shall enter into an investment management agreement with Lombard Odier Darier Hentsch (Jersey) Limited by virtue of which such company will act as Investment Manager to manage the portfolios of the Company. In the event of termination of said agreement in any manner whatsoever, the Company will change its name forthwith upon the request of the Investment Manager to a name omitting the words "LO" and/or "Lombard" and/or "Odier"."

11. Article 28 of the Articles shall be amended as follows:

- Paragraph (c) shall be amended to authorize the Board, if the latter deems it appropriate to rationalize the Sub-Funds offered to investors, (i) after giving notice to the shareholders concerned, to redeem all (but not some) of the Shares of a Sub-Fund on the Valuation Day provided for in the notice to shareholders or (ii) after giving one month's prior notice to the shareholders concerned (who may, during the aforementioned period, redeem their shares without any dealing or redemption charge), to merge that Sub-Fund with another Sub-Fund of the Company or with another Luxembourg UCITS submitted to Part I of the Law.

- A new paragraph (f), to read as follows, shall be added:

"(f) If the Board determines that it is in the interests of the shareholders of the relevant Sub-Fund or that a change in the economic or political situation relating to the Sub-Fund concerned has occurred which would justify it, the reorganisation of one Sub-Fund, by means of a division into two or more Sub-Funds, may take place. This decision will be notified to shareholders as required. The notification will also contain information about the two or more new Sub-Funds. The notification will be made at least one month before the date on which the reorganisation becomes effective in order to enable the shareholders to request the redemption of their Shares, free of any dealing or redemption charge, before the operation involving the division into two or more Sub-Funds becomes effective."

12. The Articles shall also be amended as follows to harmonise the wording used in the Articles or to use the same wording as in the prospectus of the Company:

- "US \$" or "US Dollar" shall be replaced with "USD" in Articles 5, 8 and 25;
- "Fund(s)" shall be replaced with "Sub-Fund(s)" in Articles 5,16, 21, 22, 23, 26 and 28;
- "Valuation Date" shall be replaced with "Valuation Day" in Articles 21, 22 and 23;
- "Board of Directors" shall be replaced with "Board" in Articles 21 and 26;
- "in specie distribution" shall be replaced with "in kind distribution" in Article 21.

13. To decide that items 1 to 12 will come into force upon approval by the shareholders.

B. The meeting has been convened by notices containing the agenda of the meeting sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 27 October 2009 and published in the Mémorial, in the "d'Wort" and in the Tageblatt on 27 October 2009 and 12 November 2009 respectively.

C. The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list intialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies will be annexed to this deed, to be registered therewith.

D. As appears from the said attendance list out of 459,715,509.095 shares in issue, 123,427,570.25 shares are present or duly represented at this Extraordinary General Meeting. The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting has been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated above, for the day 26 October 2009 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained. In accordance with Article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are represented.

E. The shareholders have adopted, by more than two third majority vote as regards the items on the agenda of the meeting, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend Article 1 of the Articles to read as follows:

"There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a limited liability company ("Société Anonyme") qualifying as a "société d'investissement à capital variable" ("Sicav") under the name Lombard Odier Funds, in short LO Funds (the "Company"). Lombard Odier Funds and LO Funds may be used independently from each other."

Second resolution

The Meeting resolves to amend Article 4 of the Articles to read as follows:

"The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the Board of Directors (the "Board") may decide to transfer the registered office of the

Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board."

Third resolution

The Meeting resolves to amend Article 5 of the Articles to add, at the end thereof, the following new paragraph:

"The Company may impose restrictions on the issuance of Shares of any Sub-Fund (also resulting from conversion requests) during a certain period, as determined by the Board."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend Article 13 of the Articles as follows:

- Second paragraph, first sentence, shall be amended to read as follows:

"Subject as provided below, the Directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and have accepted such appointment or, if later, ending at the date of such election and acceptance, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders."

- Fourth paragraph shall be amended to read as follows:

"At a general meeting of the shareholders a motion in accordance with the preceding paragraph for the appointment of two or more persons as Directors of the Company by a single resolution shall not be made unless a resolution that it shall be so made has been first agreed to by the meeting without any vote being given against it."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend Article 16 of the Articles to add, at the end thereof, the following new paragraph:

"The Company is authorised to employ techniques and instruments relating to transferable securities and money market instruments, provided that such techniques and instruments may be used for hedging or efficient portfolio management purposes or for investment purposes."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend Article 21 of the Articles to read as follows:

"As is more specifically prescribed hereinbelow, the Company has the power to redeem its own Shares at any time within the sole limitations set forth by the Law.

Any shareholder may request conversion of the whole or part of his Shares of the relevant category corresponding to a certain Sub-Fund into Shares of the same category of another Sub-Fund based on a conversion formula as determined from time to time by the Board and disclosed in the current prospectus of the Company, provided that the Board may impose restrictions on the issuance of Shares resulting from conversion requests during a certain period. The Board may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, and may decide that conversion from or into certain Sub-Funds is not authorized as it shall determine and disclose in the current prospectus. Shareholders may convert Shares of one category into Shares of another category of the relevant Sub-Fund or of another Sub-Fund, as long as all the conditions to subscribe in the new category are met.

Any shareholder may request the redemption of all or part of his Shares by the Company subject to such minimum redemption amounts that may be determined by the Board and disclosed in the current prospectus and provided that the Company shall not be bound to redeem on any Valuation Day (as hereafter defined) more than 10 per cent of the number of Shares relating to any class then in issue. Any request for redemption shall be irrevocable, except in the event of a suspension of the Net Asset Value of the Shares of the relevant Sub-Fund or deferment of redemptions. In all other cases, the Board may approve the withdrawal of a redemption request. Such prerogative may be delegated to the Investment Manager. For this purpose, conversions are considered as redemptions.

In case the residual value of Shares held by an investor in the Company or in any one Sub-Fund or category of Shares as the Board may decide, falls below an amount, as the Board may from time to time determine and disclose in the prospectus, following a redemption or a conversion request, the Company may redeem or convert the remaining holding of the investor.

In case of redemption requests on any Valuation Day for more than 10 per cent of the number of shares relating to any Sub-Fund, the Company shall not be bound to redeem on any Valuation Day or in any period of seven consecutive Valuation Days more than 10 per cent of the number of Shares of any Sub-Fund in issue on such Valuation Day or at the commencement of such period. Redemption may accordingly be deferred for not more than seven Valuation Days after the date of receipt of the redemption request (but always subject to the foregoing limits). In case of deferral of redemptions the relevant Shares shall be redeemed at the Net Asset Value per Share on the Valuation Day on which the request is executed.

Excess redemptions will be deferred to the next Valuation Day when they shall be dealt with as a priority.

In case of redemption requests on any Valuation Day for more than 10 per cent of the number of shares relating to any Sub-Fund, the Company may elect to sell assets of that Sub-Fund representing, as nearly as practicable, the same proportion of the Sub-Fund's assets as the shares for which redemption applications have been received compared to

the total of shares then in issue. If the Company exercises this option, then the amount due to the shareholders who have applied to have their shares redeemed, will be based on the Net Asset Value per Share calculated after such sale or disposal. Payment will be made forthwith upon the completion of the sales and the receipt by the Company of the proceeds of sale in a freely convertible currency. For this purpose, as well as for the deferral of redemptions, conversions are considered as redemptions.

At the shareholders' request, the Company may elect to make an in kind distribution, having due regard to all applicable laws and regulations and to all shareholders' interest.

The Redemption Price shall be paid normally within 5 business days after the relevant Valuation Day or on the date the share certificates (if issued) have been received by the Company, if later, and shall be based on the Net Asset Value per Share determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof less notional dealing costs, if any, and less a redemption charge as may be decided by the Board from time to time.

Payment of redemption proceeds may be delayed if there are any specific statutory provisions such as foreign exchange restrictions, or any circumstances beyond the Company's control which make it impossible to transfer the redemption proceeds to the country where the redemption was requested.

If in exceptional circumstances the liquidity of the portfolio of assets maintained in respect of the class of Share being redeemed is not sufficient to enable the payment to be made within such a period, such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter, but without interest.

Any request for redemption must be filed or confirmed by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of Shares. The certificate or certificates for such Shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment must be received by the Company or its agent appointed for that purpose before the Redemption Price may be paid.

Shares redeemed by the Company shall be cancelled."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend Article 22 of the Articles to add new paragraphs (a), (c) and (d), to read as follows:

"(a) during any period when the dealing of the units/shares of an investment vehicle in which any substantial portion of assets of the relevant Sub-Fund is invested is restricted or suspended;"

"(c) during any period when a material part of a Sub-Fund's investments may not, using the standard valuation procedures, be promptly or accurately valued or is not valued at a fair market value;"

"(d) during any period when the net asset value of any subsidiary of the Company may not be determined accurately;"

The Meeting resolves to renumber the existing paragraphs accordingly.

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend in Article 23 of the Articles, letter A as follows:

- The sentence above paragraph (1) shall be amended as follows:

"The value of such assets shall be determined on the Valuation Day as follows:"

- A new paragraph (2), to read as follows, shall be added:

"(2) liquid assets and money market instruments may be valued at their nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis;"

- The existing paragraph (4) will become paragraph (5) and its wording shall be amended to read:

"(5) units / shares in undertakings for collective investment shall be valued at their last available net asset value or, if such price is not representative of the fair market value of such units/shares, the price shall be determined prudently in good faith by and under the direction of the Directors."

- A new paragraph (6), to read as follows, shall be added:

"(6) all other assets shall be valued at fair market value, as determined in good faith under the direction of the Directors."

- A new paragraph, to read as follows, shall be added after paragraph (6):

"The Directors may, at their discretion, permit any other method of valuation to be used if they consider that such method of valuation better reflects value generally or in particular markets or market conditions."

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend Article 25 of the Articles to delete all references to the accounting year starting on the 1 January 2007 and ending on 30 September 2007.

Tenth resolution

The Meeting resolves to amend Article 27 of the Articles to read as follows:

"The Company shall enter into an investment management agreement with Lombard Odier Darier Hentsch (Jersey) Limited by virtue of which such company will act as Investment Manager to manage the portfolios of the Company. In

the event of termination of said agreement in any manner whatsoever, the Company will change its name forthwith upon the request of the Investment Manager to a name omitting the words "LO" and/or "Lombard" and/or "Odier".

Eleventh resolution

The Meeting resolves to amend Article 28 of the Articles as follows:

- Paragraph (c) shall be amended to authorize the Board, if the latter deems it appropriate to rationalize the Sub-Funds offered to investors, (i) after giving notice to the shareholders concerned, to redeem all (but not some) of the Shares of a Sub-Fund on the Valuation Day provided for in the notice to shareholders or (ii) after giving one month's prior notice to the shareholders concerned (who may, during the aforementioned period, redeem their shares without any dealing or redemption charge), to merge that Sub-Fund with another Sub-Fund of the Company or with another Luxembourg UCITS submitted to Part I of the Law.

- A new paragraph (f), to read as follows, shall be added:

"(f) If the Board determines that it is in the interests of the shareholders of the relevant Sub-Fund or that a change in the economic or political situation relating to the Sub-Fund concerned has occurred which would justify it, the reorganisation of one Sub-Fund, by means of a division into two or more Sub-Funds, may take place. This decision will be notified to shareholders as required. The notification will also contain information about the two or more new Sub-Funds. The notification will be made at least one month before the date on which the reorganisation becomes effective in order to enable the shareholders to request the redemption of their Shares, free of any dealing or redemption charge, before the operation involving the division into two or more Sub-Funds becomes effective."

Twelfth resolution

The Meeting resolves to amend the Articles to harmonise the wording used in the Articles or to use the same wording as in the prospectus of the Company, as follows:

- "US \$" or "US Dollar" shall be replaced with "USD" in Articles 5, 8 and 25;
- "Fund(s)" shall be replaced with "Sub-Fund(s)" in Articles 5, 16, 21, 22, 23, 26 and 28;
- "Valuation Date" shall be replaced with "Valuation Day" in Articles 21, 22 and 23;
- "Board of Directors" shall be replaced with "Board" in Articles 21 and 26;
- "in specie distribution" shall be replaced with "in kind distribution" in Article 21.

Thirteenth resolution

The meeting resolves that the above mentioned resolutions, first to twelfth, will come into force immediately.

Nothing else being on the Agenda, the present meeting was adjourned.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed on the above mentioned date.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente novembre,
par-devant nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Lombard Odier Darier Hentsch Invest (la "Société" ou "LODH Invest"), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée à Luxembourg sous la dénomination Mediterranean Fund par acte du notaire Joseph Kerschen, à l'époque résidant professionnellement à Luxembourg-Eich, le 5 janvier 1987. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2008, avec effet le 1^{er} juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 22 août 2008.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Céline Parmentier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire de l'assemblée Mademoiselle Laetitia Bœuf, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Olga Zlobinska, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée ayant donc été constitué, la Présidente a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

A. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Changement du nom de la Société en "Lombard Odier Funds"

1. L'article 1 statuts de la Société (les "Statuts") sera modifié comme suit:

"Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions, une société sous la forme d'une société anonyme qualifiée comme société d'investissement à capital variable ("SICAV") sous la dénomination de Lombard Odier Funds, en abrégé LO Funds. La dénomination Lombard Odier Funds ainsi que la dénomination LO Funds peuvent être utilisées indépendamment l'une de l'autre."

Autres changements apportés aux Statuts

2. Le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts sera modifié comme suit:

"Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil d'administration (le "Conseil") peut décider de transférer le siège de la Société à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg dans toute la mesure autorisée par la loi. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger sur résolution du Conseil."

3. L'article 5 des Statuts sera modifié en ajoutant à la fin de ce dernier le nouveau paragraphe suivant:

"La Société peut imposer des restrictions à l'émission d'Actions de n'importe quel Compartiment (également à l'émission d'Actions résultant de demandes de conversion) durant une certaine période, restrictions déterminées par le Conseil."

4. L'article 13 des Statuts sera modifié comme suit:

- la première phrase du deuxième paragraphe sera modifiée afin de clarifier le fait que les Administrateurs peuvent être élus par les actionnaires lors de toute assemblée générale.

- le quatrième paragraphe sera modifié comme suit:

"Lors d'une Assemblée générale des actionnaires, une motion en accord avec le paragraphe précédent visant à la nomination de deux ou plusieurs personnes comme Administrateurs de la Société au moyen d'une résolution unique ne pourra pas être votée, à moins qu'une résolution prévoyant une telle motion n'ait été adoptée par l'Assemblée sans qu'aucun vote ne s'y oppose."

5. L'article 16 des Statuts sera modifié en ajoutant, à la fin de ce dernier, le nouveau paragraphe suivant:

"La Société peut recourir à des techniques et instruments relatifs à des valeurs mobilières et à des instruments du marché monétaire, à condition que ces techniques et instruments puissent être utilisés à des fins de couverture ou de gestion efficace du portefeuille ou à des fins d'investissement."

6. L'article 21 des Statuts sera modifié comme suit:

- Au deuxième paragraphe, il est indiqué que le Conseil peut imposer des restrictions à l'émission d'Actions résultant de demandes de conversion durant une certaine période;

- Les nouvelles phrases suivantes seront ajoutées à la fin du troisième paragraphe:

"Toute demande de rachat est irrévocable, hormis dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Compartiment ou d'ajournement des rachats. Dans tous les autres cas, le Conseil peut approuver le retrait de demandes de rachat. Cette prérogative peut être déléguée au Gérant. A cet effet, les conversions seront considérées comme des rachats."

- Le paragraphe relatif au paiement différé du produit des rachats en cas de circonstances spécifiques rendant impossible le transfert du produit dans le pays où le rachat a été demandé, s'appliquera à toutes les demandes de rachat et pas uniquement aux rachats d'un Compartiment investissant dans des marchés émergents.

- L'ordre des paragraphes restants sera modifié et les redondances supprimées.

7. L'article 22 des Statuts sera modifié en ajoutant les trois nouveaux paragraphes suivants, qui décrivent les situations dans lesquelles la Société peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des Actions de la classe concernée:

"(a) pendant toute période au cours de laquelle le négoce de parts ou d'actions d'un véhicule d'investissement dans lequel est investie une part substantielle des actifs du Compartiment concerné est restreint ou suspendu;"

"(c) pendant toute période au cours de laquelle une part conséquente d'un investissement du Compartiment ne peut pas, au moyen des procédures d'évaluation standard, être évaluée promptement et avec précision ou n'est pas valorisée à la juste valeur du marché;"

"(d) pendant toute période au cours de laquelle la Valeur Nette d'Inventaire de toute filiale de la Société ne peut pas être déterminée précisément;"

8. Dans l'article 23, lettre A, des Statuts, les paragraphes portant sur la détermination de la valeur des actifs seront modifiés comme suit:

- Un nouveau paragraphe (2) sera ajouté comme suit:

"(2) les actifs liquides et les instruments du marché monétaire peuvent être évalués à leur valeur nominale, augmentée de tous les intérêts courus ou selon la méthode du coût amorti;"

- L'actuel paragraphe (4) deviendra le paragraphe (5) et sera modifié comme suit:

"(5) les parts ou actions d'organismes de placement collectif sont évaluées à leur dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible ou, si ce prix n'est pas représentatif de la juste valeur de marché de ces parts ou actions, le prix sera déterminé avec prudence, en toute bonne foi et sous la direction des Administrateurs."

- Un nouveau paragraphe (6) sera ajouté comme suit:

"(6) tous les autres actifs sont évalués à la juste valeur de marché, en toute bonne foi et sous la direction des Administrateurs."

- Un nouveau paragraphe sera ajouté après le paragraphe (6) et s'appliquera aux paragraphes (1) à (6):

"Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, autoriser l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation s'ils considèrent que cette méthode reflète mieux la valeur de façon générale ou sur des marchés particuliers ou dans des conditions de marché particulières."

9. L'article 25 des Statuts sera modifié afin de supprimer toutes les références à l'exercice social qui a débuté le 1^{er} janvier 2007 et a pris fin le 30 septembre 2007.

10. L'article 27 des Statuts sera modifié comme suit:

"La Société conclura un contrat de gestion avec Lombard Odier Darier Hentsch (Jersey) Limited, aux termes duquel cette société assumera la fonction de Gérant des portefeuilles de la Société. Au cas où ce contrat prendrait fin de quelque manière que ce soit, la Société, à la demande du Gérant, changera sa dénomination en une autre dénomination ne comprenant plus les mots "LO" et/ou "Lombard" et/ou "Odier".

11. L'article 28 des Statuts sera modifié comme suit:

- Le paragraphe (c) sera modifié de manière à autoriser le Conseil, s'il considère cette mesure comme appropriée pour rationaliser les Compartiments proposés aux investisseurs, (i) à racheter la totalité (et non une partie) des Actions d'un Compartiment, après en avoir informé les actionnaires concernés par avis, le Jour d'évaluation indiqué dans l'avis ou (ii) après avoir donné un préavis d'un mois aux actionnaires concernés (durant lequel les actionnaires peuvent se faire rembourser leurs Actions sans commission de transaction ou de rachat), fusionner ce Compartiment avec un autre Compartiment de la Société ou un autre OPCVM luxembourgeois soumis à la Partie I de la Loi;

- Un nouveau paragraphe (f) sera ajouté comme suit:

"(f) Si le Conseil détermine que cette décision est dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment concerné ou qu'un changement de la situation économique ou politique relative au Compartiment concerné justifiant cette décision se produit, un Compartiment peut être réorganisé en étant divisé en deux ou plusieurs Compartiments. Une telle décision sera notifiée comme requis aux actionnaires. La notification contiendra également des informations concernant les deux ou plusieurs nouveaux Compartiments. La notification sera envoyée au moins un mois avant la date à laquelle la réorganisation entre en vigueur, afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans commission de transaction ou de rachat, avant que la division en deux ou plusieurs Compartiment ne soit effective."

12. Les Statuts seront également modifiés comme suit afin d'harmoniser la terminologie utilisée dans les articles ou d'utiliser la même terminologie que dans le Prospectus de la Société:

- "US\$" ou "Dollars US" seront remplacés par "USD" dans les articles 5, 8 et 25;

- "Fonds" sera remplacé par "Compartiment(s)" dans les articles 5, 6, 21, 22, 23, 26 et 28;

- "Date d'Evaluation" sera remplacé par "Jour d'évaluation" dans les articles 21, 22 et 23;

- "Conseil d'Administration" sera remplacé par "Conseil" dans les articles 21 et 26;

- "in specie distribution" dans l'Article 21 de la version originale anglaise des Statuts sera remplacé par "in kind distribution" (la traduction française "distribution en nature" reste inchangée).

13. Les points 1 à 12 n'entreront pas en vigueur avant leur approbation par les actionnaires.

B. L'assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour de l'assemblée, envoyé à chaque actionnaire enregistré dans le registre des actionnaires le 27 octobre 2009 et publié dans le Mémorial, le d'Wort et le Tageblatt le 27 octobre 2009 et le 12 novembre 2009.

C. Les actionnaires présents et représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée. Ladite liste et les procurations seront annexées à cet acte, pour être enregistrées avec le présent acte.

D. Il appert de ladite liste de présence que sur les 459.715.509,095 actions en circulation, 123.427.570,25 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée. Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 26 octobre 2009 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies. La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

E. Les actionnaires ont adopté, par la majorité de plus de deux tiers des votes en ce qui concerne les points à l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société (les "Statuts") comme suit:

"Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions, une société sous la forme d'une société anonyme qualifiée comme société d'investissement à capital variable ("SICAV") sous la dénomination de Lombard Odier Funds, en abrégé LO Funds (la " Société"). La dénomination Lombard Odier Funds ainsi que la dénomination LO Funds peuvent être utilisées indépendamment l'une de l'autre."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts comme suit:

"Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil d'administration (le "Conseil") peut décider de transférer le siège de la Société à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg dans toute la mesure autorisée par la loi. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger sur résolution du Conseil."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts en ajoutant à la fin de ce dernier le nouveau paragraphe suivant:

"La Société peut imposer des restrictions à l'émission d'Actions de n'importe quel Compartiment (également à l'émission d'Actions résultant de demandes de conversion) durant une certaine période, restrictions déterminées par le Conseil."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 13 des Statuts comme suit:

- la première phrase du deuxième paragraphe sera modifiée comme suit:

"Sous réserve de ce qui est prévu ci-après, les Administrateurs seront élus par les actionnaires lors d'une assemblée générale pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle suivante et jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus et auront accepté leur mandat ou, si cela intervient plus tard, prenant fin à la date d'une telle nomination ou acceptation, étant entendu toutefois qu'un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires."

- le quatrième paragraphe sera modifié comme suit:

"Lors d'une Assemblée générale des actionnaires, une motion en accord avec le paragraphe précédent visant à la nomination de deux ou plusieurs personnes comme Administrateurs de la Société au moyen d'une résolution unique ne pourra pas être votée, à moins qu'une résolution prévoyant une telle motion n'ait été adoptée par l'Assemblée sans qu'aucun vote ne s'y oppose."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts en ajoutant, à la fin de ce dernier, le nouveau paragraphe suivant:

"La Société peut recourir à des techniques et instruments relatifs à des valeurs mobilières et à des instruments du marché monétaire, à condition que ces techniques et instruments puissent être utilisés à des fins de couverture ou de gestion efficace du portefeuille ou à des fins d'investissement."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 21 des Statuts comme suit:

"Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a à tout moment le pouvoir de racheter ses propres Actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses Actions d'une catégorie donnée correspondant à un certain Compartiment en Actions de la même catégorie d'un autre Compartiment conformément à une formule de conversion telle que fixée de temps à autre par le Conseil et figurant dans le prospectus en vigueur de la Société, étant entendu que le Conseil peut imposer des restrictions à l'émission d'Actions résultant de demandes de conversion durant une certaine période. Le Conseil peut imposer ses restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions et peut soumettre la conversion au paiement de frais raisonnables dont il déterminera le montant et s'opposer à la conversion à partir de ou dans certaines classes, ce qu'il mentionnera dans le prospectus en vigueur. Les actionnaires peuvent convertir les Actions d'une catégorie en Actions d'une autre catégorie du même Compartiment ou d'un autre Compartiment sous réserve que toutes les conditions pour souscrire à la nouvelle catégorie soient remplies.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses Actions par la Société, sous réserve des montants minimum de rachat déterminés par le Conseil et publiés dans le prospectus en vigueur et à condition que la Société ne soit pas tenue de racheter lors d'un quelconque jour d'évaluation (tel que défini ci-après), pour plus de 10 pour cent du nombre d'Actions relatives à une classe quelconque émises à ce moment-là. Toute demande de rachat est irrévocable, hormis dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Compartiment ou d'ajournement des rachats. Dans tous les autres cas, le Conseil peut approuver le retrait de demandes de rachat. Cette prérogative peut être déléguée au Gérant. A cet effet, les conversions seront considérées comme des rachats.

Si la valeur résiduelle des Actions détenues par un investisseur dans la Société, ou dans l'un des Compartiments ou catégories d'Actions désignés par le Conseil, tombe au-dessous d'un certain montant, tel que déterminé de temps à autre par le Conseil et publié dans le prospectus, suite à une demande de rachat ou de conversion, la Société peut racheter ou convertir le solde des participations de l'investisseur en question.

En cas de demandes de rachats lors d'un Jour d'évaluation pour plus de 10 pour cent du nombre des Actions émises par un Compartiment, la Société ne sera pas obligée de racheter lors d'un Jour d'évaluation ou lors de toute période de sept Jours d'Evaluation consécutifs plus de 10 pour cent du nombre des Actions émises de tout Compartiment lors d'un tel Jour d'évaluation ou au début de cette période. Leur rachat peut ainsi être reporté pour 7 Jours d'évaluation au maximum à compter de la date de la réception de la demande de rachat (mais toujours endéans la limite prédécrite). Au cas où les rachats sont reportés, les Actions en question seront rachetées à un prix basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action à la date à laquelle le rachat est effectué.

Les rachats excédants seront déferés au prochain Jour d'évaluation auquel ils seront effectués prioritairement.

En cas de demandes de rachats lors d'un Jour d'évaluation pour plus de 10 pour cent du nombre d'Actions de tout Compartiment, la Société pourra décider de vendre les avoirs de ce Compartiment, dans la mesure du possible, dans la même proportion d'avoirs du Compartiment que les Actions pour lesquelles des demandes de rachat ont été reçues comparé au nombre total d'Actions émises. Au cas où la Société exerce cette option le montant dû aux actionnaires ayant demandé le rachat de leurs Actions sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action calculée après cette vente ou cet acte de disposition. Les paiements seront faits ensuite dès la conclusion des ventes et dès réception par la Société du produit des ventes dans une devise librement convertible. A cet effet, ainsi que pour l'ajournement des rachats, les conversions seront considérées comme des rachats.

La Société peut décider à la demande des actionnaires d'effectuer une distribution en nature conformément aux lois et règlements applicables et en considération de l'intérêt de tous les actionnaires.

Le Prix de Rachat sera payé normalement endéans les 5 jours ouvrables après le Jour d'évaluation en question, ou après la date à laquelle les certificats d'Actions (s'ils ont été émis) ont été reçus par la Société, si cette date est postérieure, et sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action telle que celle-ci sera déterminée selon les dispositions de l'article 23 des présentes, moins les frais éventuels de transactions et moins une commission de rachat s'il en existe une qui sera fixée par le Conseil de temps à autre.

Le paiement du produit des rachats peut être retardé s'il existe des dispositions obligatoires spécifiques telles que des restrictions de change ou toutes autres circonstances en dehors du contrôle de la Société qui rendent impossible le transfert des produits de rachat dans le pays dans lequel le rachat a été demandé.

Si en des cas exceptionnels la liquidité d'un portefeuille d'actifs détenu en rapport avec la classe d'Actions à racheter est insuffisante pour permettre le paiement endéans cette période, ce paiement sera fait aussi rapidement que raisonnablement possible par la suite, mais sans intérêts.

Toute demande de rachat doit être présentée ou confirmée par écrit par l'actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme agent pour le rachat des Actions. Le ou les certificats d'Actions en bonne et due forme accompagnés d'une preuve suffisante de leur transfert ou cession doivent être reçus par la Société ou son agent désigné à cet effet avant que le Prix de Rachat ne puisse être payé.

Les Actions rachetées par la Société seront annulées."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 22 des Statuts en ajoutant les nouveaux paragraphes (a), (c) et (d) suivants:

"(a) pendant toute période au cours de laquelle le négoce de parts ou d'actions d'un véhicule d'investissement dans lequel est investie une part substantielle des actifs du Compartiment concerné est restreint ou suspendu;"

"(c) pendant toute période au cours de laquelle une part conséquente d'un investissement du Compartiment ne peut pas, au moyen des procédures d'évaluation standard, être évaluée promptement et avec précision ou n'est pas valorisée à la juste valeur du marché;"

"(d) pendant toute période au cours de laquelle la Valeur Nette d'Inventaire de toute filiale de la Société ne peut pas être déterminée précisément;"

L'Assemblée décide de renuméroter les paragraphes existants en conséquence.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier dans l'article 23, lettre A comme suit:

- La phrase au-dessus du paragraphe (1) sera modifiée comme suit:

"La valeur de ces avoirs sera déterminée le Jour d'évaluation de la façon suivante:"

- Un nouveau paragraphe (2) sera ajouté comme suit:

"(2) les actifs liquides et les instruments du marché monétaire peuvent être évalués à leur valeur nominale, augmentée de tous les intérêts courus ou selon la méthode du coût amorti;"

- L'actuel paragraphe (4) deviendra le paragraphe (5) et sera modifié comme suit:

"(5) les parts ou actions d'organismes de placement collectif sont évaluées à leur dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible ou, si ce prix n'est pas représentatif de la juste valeur de marché de ces parts ou actions, le prix sera déterminé avec prudence, en toute bonne foi et sous la direction des Administrateurs."

- Un nouveau paragraphe (6) sera ajouté comme suit:

"(6) tous les autres actifs sont évalués à la juste valeur de marché, en toute bonne foi et sous la direction des Administrateurs."

- Un nouveau paragraphe sera ajouté après le paragraphe (6):

"Les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, autoriser l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation s'ils considèrent que cette méthode reflète mieux la valeur de façon générale ou sur des marchés particuliers ou dans des conditions de marché particulières."

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 25 des Statuts afin de supprimer toutes les références à l'exercice social qui a débuté le 1^{er} janvier 2007 et a pris fin le 30 septembre 2007.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 27 des Statuts comme suit:

"La Société conclura un contrat de gestion avec Lombard Odier Darier Hentsch (Jersey) Limited, aux termes duquel cette société assumera la fonction de Gérant des portefeuilles de la Société. Au cas où ce contrat prendrait fin de quelque manière que ce soit, la Société, à la demande du Gérant, changera sa dénomination en une autre dénomination ne comprenant plus les mots "LO" et/ou "Lombard" et/ou "Odier".

Onzième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 28 des Statuts comme suit:

- Le paragraphe (c) sera modifié de manière à autoriser le Conseil, s'il considère cette mesure comme appropriée pour rationaliser les Compartiments proposés aux investisseurs, (i) à racheter la totalité (et non une partie) des Actions d'un Compartiment, après en avoir informé les actionnaires concernés par avis, le Jour d'évaluation indiqué dans l'avis ou (ii) après avoir donné un préavis d'un mois aux actionnaires concernés (durant lequel les actionnaires peuvent se faire rembourser leurs Actions sans commission de transaction ou de rachat), fusionner ce Compartiment avec un autre Compartiment de la Société ou un autre OPCVM luxembourgeois soumis à la Partie I de la Loi;

- Un nouveau paragraphe (f) sera ajouté comme suit:

"(f) Si le Conseil détermine que cette décision est dans l'intérêt des actionnaires du Compartiment concerné ou qu'un changement de la situation économique ou politique relative au Compartiment concerné justifiant cette décision se produit, un Compartiment peut être réorganisé en étant divisé en deux ou plusieurs Compartiments. Une telle décision sera notifiée comme requis aux actionnaires. La notification contiendra également des informations concernant les deux ou plusieurs nouveaux Compartiments. La notification sera envoyée au moins un mois avant la date à laquelle la réorganisation entre en vigueur, afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs Actions, sans commission de transaction ou de rachat, avant que la division en deux ou plusieurs Compartiment ne soit effective."

Douzième résolution

L'Assemblée décide de modifier les Statuts comme suit afin d'harmoniser la terminologie utilisée dans les articles ou d'utiliser la même terminologie que dans le Prospectus de la Société:

- "US\$" ou "Dollars US" seront remplacés par "USD" dans les articles 5, 8 et 25;
- "Fonds" sera remplacé par "Compartiment(s)" dans les articles 5, 6, 21, 22, 23, 26 et 28;
- "Date d'Evaluation" sera remplacé par "Jour d'évaluation" dans les articles 21, 22 et 23;
- "Conseil d'Administration" sera remplacé par "Conseil" dans les articles 21 et 26;
- "in specie distribution" dans l'Article 21 de la version originale anglaise des Statuts sera remplacé par "in kind distribution" (la traduction française "distribution en nature" reste inchangée).

Treizième résolution

L'Assemblée décide que les modifications aux articles des Statuts telles que mentionnées ci-dessus (résolutions 1 à 12) entrent en vigueur immédiatement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Le document ayant été lu par les personnes comparantes, toutes connues du notaire par leurs prénoms, noms, état civil et lieu de résidence, lesdites personnes signent avec nous, notaire, le présent acte à la date ci-dessus mentionnée.

121912

Signé: C. PARMENTIER, L. BOEUF, O. ZLOBINSKA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51995. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2009157436/581.

(090195750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

GSCP VI Seal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 120.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.910.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 6 novembre 2009, a décidé de nommer Gerard Meijssen résidant professionnellement à Whitehall Management Services, 1161 Strawinskyaan, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, et a également décidé d'accepter la démission de John Bowman, résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York comme gérant, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 6 novembre 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Simon CRESSWELL,
- Christophe CAHUZAC,
- Josephine MORTELLITI, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSCP VI Seal Holding S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009154978/23.

(090187914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Soteman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 214, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 32.040.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154991/10.

(090187660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 28.531.

EXTRAIT

Les Administrateurs de HSBC Securities (Luxembourg) S.A. ont décidé à l'unanimité le 7 décembre 2009 de prendre note du changement d'adresse du Monsieur John Christopher Wilcockson, délégué à la gestion journalière:

- Monsieur John Christopher Wilcockson, 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Pour HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Ciaran Mc Kay

Référence de publication: 2009154993/14.

(090187822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

GSCP VI Windmill Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.869.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 6 novembre 2009, a décidé de nommer Josephine Mortelliti résidant professionnellement à 85, Broad Street, NY-10004 New York, USA comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, et a également décidé d'accepter la démission de John Bowman, résidant professionnellement à 85, Broad Street, NY-10004 New York comme gérant, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 6 novembre 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Simon CRESSWELL,
- Christophe CAHUZAC,
- Josephine MORTELLITI, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSCP VI Windmill Holding 2 S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009154989/22.

(090187863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

LEV III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.464.

Le nom de LaSalle European Ventures III Sarl, associé de la Société a changé et est désormais le suivant: LEV III AXEO HOLDINGS SARL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009154999/14.

(090188040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Jeanmicha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009155034/10.

(090187594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

GSMP V Onshore Senior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.062.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 6 novembre 2009, a décidé de nommer Josephine Mortelliti résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York, USA et Gerard Meijssen résidant professionnellement à Whitehall Management Services, 1161 Strawinskylaan, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas comme

gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, et a également décidé d'accepter la démission de John Bowman, résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York comme gérant, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 6 novembre 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Eric GOLDSTEIN,
- Simon CRESSWELL,
- Christophe CAHUZAC,
- Josephine MORTELLITI, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSMP V Onshore Senior S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009154984/24.

(090187884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Entreprise de Toiture Corvina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 25, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 33.711.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

08/12/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009155047/10.

(090187499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Immo Lorena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 96.658.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

8/12/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009155048/10.

(090187502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Phoenix III Mixed O, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 108.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2009155044/11.

(090187541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

GSCP VI North Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 896.375,49.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.055.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 6 novembre 2009, a décidé de nommer Gerard Meijssen résidant professionnellement à Whitehall Management Services, 1161 Strawinskylaan, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, et a également décidé d'accepter la dé-

mission de John Bowman, résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York comme gérant, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 6 novembre 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Simon CRESSWELL,
- Christophe CAHUZAC,
- Josephine MORTELLITI, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSCP VI North Holdings S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009154988/23.

(090187866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Phoenix II Mixed M, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 110.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2009155043/11.

(090187539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Groupe Corvina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 55.921.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009155046/10.

(090187497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Phoenix II Mixed I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 110.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2009155037/11.

(090187533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

GSCP VI AA One Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.358.475,80.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.125.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 6 novembre 2009, a décidé de nommer Josephine Mortelliti résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York, USA comme gérant, avec effet

immédiat et pour une durée indéterminée, et a également décidé d'accepter la démission de John Bowman, résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York comme gérant, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 6 novembre 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Simon CRESSWELL,
- Christophe CAHUZAC,
- Josephine MORTELLITI, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSCP VI AA One Holding S.à r.l.

Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2009154987/22.

(090187871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Lux Animation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 6, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 96.514.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009155069/10.

(090187718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Lux Studio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 2-4, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 96.258.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009155068/10.

(090187714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Gasysco AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 7, Am leweschten Flouer.

R.C.S. Luxembourg B 143.372.

Les comptes annuels au 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009155071/10.

(090187672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Auto-Ecole FRIDEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 2, rue Charles VI.

R.C.S. Luxembourg B 85.753.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009155077/10.

(090187893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Phoenix III Mixed T, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 111.630.

Il est à noter que Monsieur Ian Whitecourt a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 27 mars 2009.

En conséquence de ce qui précède, Monsieur Martin Eckel est désormais gérant unique de la Société.

Phoenix III Mixed T
Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2009155072/14.

(090187632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

BECKER Architecture & Urbanisme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 32, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 85.170.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009155078/10.

(090187898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Confection M. BASTIAN s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 5, rue Abbé Muller.
R.C.S. Luxembourg B 101.639.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009155076/10.

(090187886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Electricité Nico May S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7381 Bofferdange, 134, Cité Roger Schmitz.
R.C.S. Luxembourg B 85.259.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009155079/10.

(090187899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

GSMP V Onshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.396.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 6 novembre 2009, a décidé de nommer Josephine Mortelliti résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York, USA et Gerard Meijssen résidant professionnellement à Whitehall Management Services, 1161 Strawinskylaan, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, et a également décidé d'accepter la démission de John Bowman, résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York comme gérant, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 6 novembre 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Eric GOLDSTEIN,
- Simon CRESSWELL,
- Christophe CAHUZAC,
- Josephine MORTELLITI, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSMP V ONSHORE S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009154985/24.

(090187880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

ArcelorMittal Commercial Sections S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009155667/10.

(090188321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

AMO Holding 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009155669/10.

(090188319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

AMO Holding 15 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009155666/10.

(090188323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Parc Plaza, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009155710/11.

(090188544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Grand Orion Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 119.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009155704/13.

(090188393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Dimensions 3 Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 21, rue des Muguets.
R.C.S. Luxembourg B 106.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009155708/11.

(090188547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Faga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 83.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009155701/11.

(090188498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Faga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 83.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009155699/11.

(090188501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

KPI Retail Property 34 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 116.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009155697/11.

(090188503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Headbose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.014.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009155817/10.

(090188627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Rock Ridge RE 21, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.654.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2008 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009154892/10.

(090187864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

West Putnam RE 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.250.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2008 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009154893/10.

(090187862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Rock Ridge RE 22, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.653.

Die Bilanz vom 31 Dezember 2008 wurde dem Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009154894/10.

(090187848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

SREI (Southern Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 87.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009154895/10.

(090187847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.
